

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 59 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 36 Absent(s) : 14</i>
--	---	--

Date de convocation : 3 juillet 2018

Vote(s) pour : 77
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 9 juillet 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-07-09-CC-9 :

Signature du Pacte Métropolitain d'Innovation avec l'Etat.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 3 avril 2017 portant Cap sur la Métropole : transformation de la communauté d'agglomération en métropole et saisine des conseils municipaux,

VU le pacte Etat-Métropoles signé le 6 juillet 2016 par les 15 métropoles issues de loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite "loi MAPTAM" et le Premier Ministre,

VU les travaux de la conférence des métropoles qui s'est tenue à Strasbourg le 1er décembre 2017,

Vu la circulaire du 7 mars 2018 relative à la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'exercice 2018,

CONSIDERANT la perspective d'élaboration d'un Projet métropolitain ambitieux et fédérateur sur le territoire,

CONSIDERANT les opportunités de financements en ingénierie et en investissement proposées dans le cadre du Pacte Etat-Métropoles et ouvertes aux 7 métropoles issues de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

CONSIDERANT que chacune des actions présentées au Pacte Métropolitain d'Innovation devra faire l'objet d'une demande de subvention subséquente afin de fixer définitivement le coût d'opération et la subvention en conséquence,

VU le tableau transmis par l'Etat le 6 juillet 2018, ci-annexé,

APPROUVE le projet de Pacte Métropolitain d'Innovation et le Contrat de Coopération Métropolitaine qui y est rattaché,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et signer la convention correspondante annexée à la présente délibération ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 juillet 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



PACTE METROPOLITAIN D'INNOVATION ET CONTRAT DE COOPERATION METROPOLITAINE

METZ-METROPOLE

PROJET

Préambule :

Avec les lois ALUR, MAPTAM et NOTRe, l'État a donné aux métropoles un cadre institutionnel renouvelé. Pour accompagner leur développement durable, renforcer leur capacité d'action au service des habitants, soutenir leurs stratégies d'innovation et en faire des catalyseurs du développement régional, l'État et les métropoles s'allient.

Le Pacte Etat-Métropoles décline les engagements destinés à soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et leur rôle moteur dans l'alliance des territoires.

Le Pacte Métropolitain d'Innovation traduit une collaboration et une relation de confiance renouvelées entre l'Etat et les métropoles. Il permet, dans un contexte socio-économique complexe et tendu, l'accompagnement des territoires métropolitains dans la mise en œuvre de politiques publiques d'excellence, intégrées, exemplaires et durables.

Il identifie des stratégies communes d'innovation, qu'il convient de déployer, d'un point de vue opérationnel, autour de projets et d'expérimentations exemplaires et transposables.

A ce titre, le pacte est un marqueur fort d'une ambition commune et partagée. Il soutient des opérations génératrices de croissance durable et de qualité de vie, qui participent aux deux dimensions majeures du développement territorial : compétitivité et attractivité.

Le Pacte Métropolitain d'Innovation signé entre l'Etat et Metz Métropole traduira ainsi l'accompagnement de l'Etat sur la stratégie métropolitaine d'innovation et l'identité d'excellence portées par le territoire, notamment à travers la reconversion des friches : offre foncière hors norme au cœur du territoire métropolitain, potentiel d'expérimentation insoupçonné susceptible de constituer un laboratoire unique, en France comme en Europe, des nouvelles stratégies territoriales à imaginer et à tester. Metz Métropole compte sur la puissance transformatrice de ces espaces porteurs d'avenir pour servir un projet de territoire inventif et extrêmement ambitieux.

Un volet "Coopération Territoriale" (Contrat de coopération métropolitaine) complètera ce Pacte Métropolitain d'Innovation et visera l'accompagnement financier d'études qu'il nous faut mener en "inter-territorialité" avec nos EPCI voisins sur des sujets liés à la mobilité, à l'agriculture périurbaine et l'alimentation (élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial), et au développement économique (notamment sur le périmètre de la zone ACTISUD).

A ce jour, une part forfaitaire prévoit l'attribution à **Metz Métropole** d'une enveloppe de **6,7 M €** pour les projets engagés sur l'année 2018.

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent contrat fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et chaque partenaire(s) éventuel(s) du Pacte Etat Metz Métropole, selon les règles habituelles d'attribution des subventions des partenaires.

Le présent pacte est signé sous condition suspensive de l'adoption par le Conseil métropolitain de Metz Métropole de la délibération habilitant le Président à signer.

Cette délibération sera présentée au Conseil de Metz Métropole du 09/07/2018.

PARTIE 1. UNE METROPOLE CONQUERANTE, CREATIVE ET FECONDE

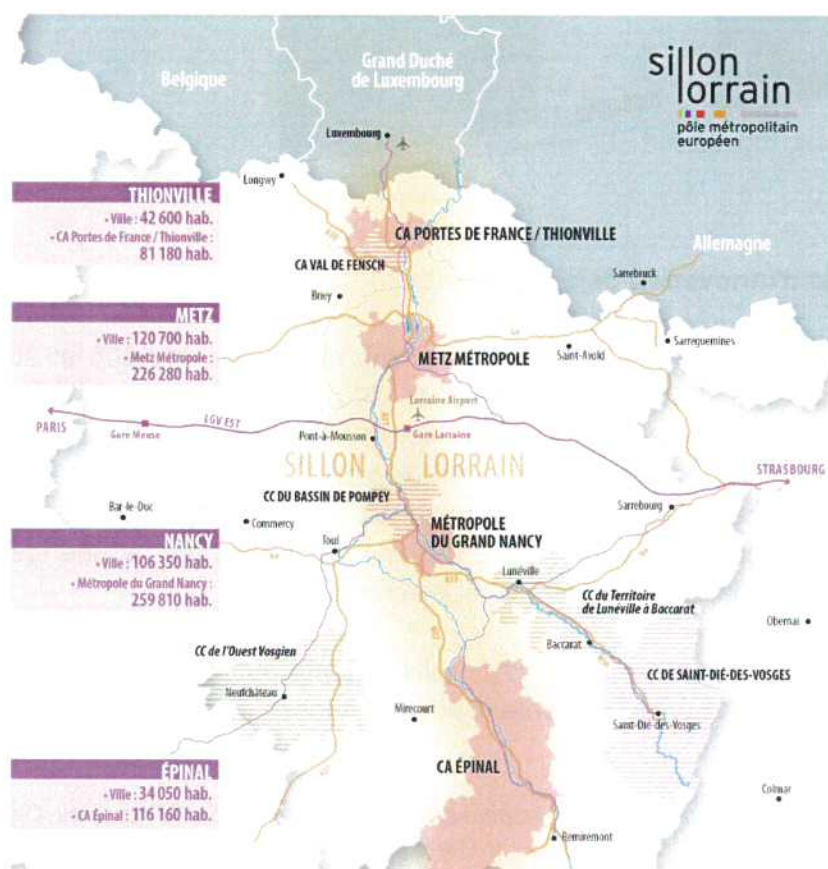
I. CONTEXTE, "GRAND VIRAGE" ET PROJET METROPOLITAIN

A/ Contexte :

Composée de 44 communes et dotée d'une population de 225 192 habitants au 1^{er} janvier 2017, l'ancienne communauté d'agglomération messine, à la faveur de la loi du 28 février 2017, a acquis le statut de Métropole au 1^{er} janvier 2018 (décret du 27/09/2017).

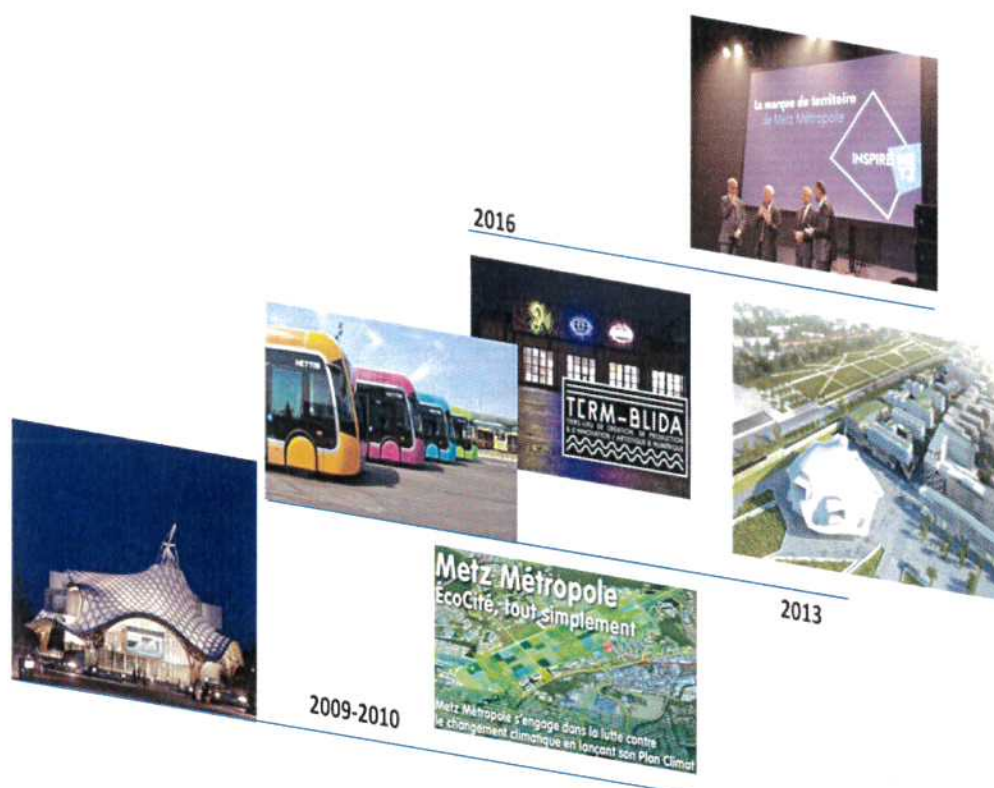
Située au cœur du territoire des trois frontières, au sein d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants, Metz Métropole occupe en outre une position centrale et structurante – aux côtés de la métropole nancéenne – au sein du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain (dont elle représente 35% de la population). A seulement 45 minutes de trois pays d'Europe, le territoire détient un potentiel d'ouverture exceptionnel avec 24 millions d'européens accessibles dans un rayon de 200 km (Paris, Luxembourg, Francfort, Bruxelles).

L'évolution métropolitaine du territoire permettra non seulement de conforter la place historique de Metz au sein d'une Grande Région Européenne hyper concurrentielle, mais aussi de répondre à un enjeu d'équilibre au sein de la Région Grand Est en complémentarité avec les métropoles nancéenne et strasbourgeoise. De nouvelles coopérations territoriales se développent également aujourd'hui sur l'espace Nord Lorraine notamment en matière de développement économique symbolisées par une contribution commune au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.



Riche d'un tissu économique dense et dynamique, de filières d'excellence (matériaux, énergie, numérique), d'un patrimoine exceptionnel (naturel, culturel, historique), dotée d'une attractivité commerciale remarquable, la nouvelle Métropole entend traduire sur son territoire sa parfaite compréhension et intégration des grandes transitions du XXIème siècle et de leurs enjeux. Pour cela, elle dispose d'une offre foncière singulière et différenciatrice : 1000 hectares de friches militaires, agricoles, hospitalières, commerciales.

B/ Le "grand virage" :



B.1 Une stratégie d'innovation déjà engagée...

Dix ans après les ondes de choc des crises mondiales de 2008 et 2011, après la Révision Générale des Politiques Publiques de 2007 - qui a particulièrement frappé la Moselle - Metz Métropole poursuit son "grand virage" après avoir subi de plein fouet la perte de 5% de sa population dans le cadre des restructurations militaires.

Metz Métropole affirme en effet sa volonté et sa capacité à se créer, se transformer individuellement et collectivement, et à substituer définitivement à une géographie de destruction une géographie de renaissance et de création.

Engagée **dès 2007** dans une politique d'investissements publics exceptionnelle (1 milliard d'euros entre 2007 et 2018)¹, la métropole messine s'impose comme un territoire résilient qui

¹ Centre Pompidou-Metz et le quartier de l'Amphithéâtre, le réseau Mettis, le nouveau Centre Hospitalier Régional, la Boite à Musiques, l'Institut Lafayette, le Campus Technologique, le Parc du Technopole, le nouveau Centre des Congrès

affirme son identité, son imagination, sa force créatrice et son énergie dans une dynamique de relèvement, d'autonomie, d'innovation et d'excellence. Le Centre Pompidou-Metz incarne cette transition vers la ville renouvelée et créative.

Cette volonté transformatrice de l'agglomération messine s'est poursuivie, **en 2009**, par sa labellisation "ECOCITE", puis **en 2012** à travers une candidature au programme Ville de Demain et la réalisation du Quartier de l'Amphithéâtre. Le projet "Ecocité 128" constituait en effet une première réflexion originale et audacieuse sur la reconversion de l'ancienne base aérienne (BA 128), héritée des restructurations militaires : processus doux de mutabilité globale (fonctionnelle, économique, symbolique), compatibilité exemplaire et transposable de la mutabilité et de la durabilité, métropolisation verte exemplaire et responsable.

Reconnue comme **authentique laboratoire de ville durable**, la métropole confirmait ainsi, il y a déjà 10 ans, sa vision stratégique imaginative, ambitieuse et fédératrice d'un territoire complexe et multiforme.

En 2014, c'est le site de BLIIDA (ancien dépôt de bus des transports en commun de l'agglomération) qui est investi et reconverti de manière intégrée et expérimentale : devenu tiers-lieu de création, de production, d'innovation artistique et numérique, TCRM-BLIIDA est aujourd'hui un véritable laboratoire de partage et de prospective pour les projets créatifs. Bâtiment totem de la labellisation French Tech, cette ancienne friche génère chaque jour de nouveaux projets et innovations répondant aux enjeux des transitions énergétiques, écologiques, sociétales et numériques.

Ancien site industriel de 30.000 m², situé à quelques minutes à pied du centre-ville historique de Metz, TCRM-BLIIDA, devenu résidence d'artistes en 2014, puis bâtiment totem LORnTECH, conjugue le futur au présent en accueillant et accompagnant des projets entrepreneuriaux dans les domaines de l'art, de la culture, du jeu vidéo, de l'économie sociale et solidaire, du numérique et des objets connectés.

La Ville de Metz et Metz Métropole ont confié dès fin 2015 à la SAEML Metz Technopole, dont elles sont les actionnaires majoritaires, la définition d'un projet de développement visant à donner une nouvelle ambition à TCRM-BLIIDA, avec comme objectif central le développement économique, la création et la fixation de valeur sur le territoire.

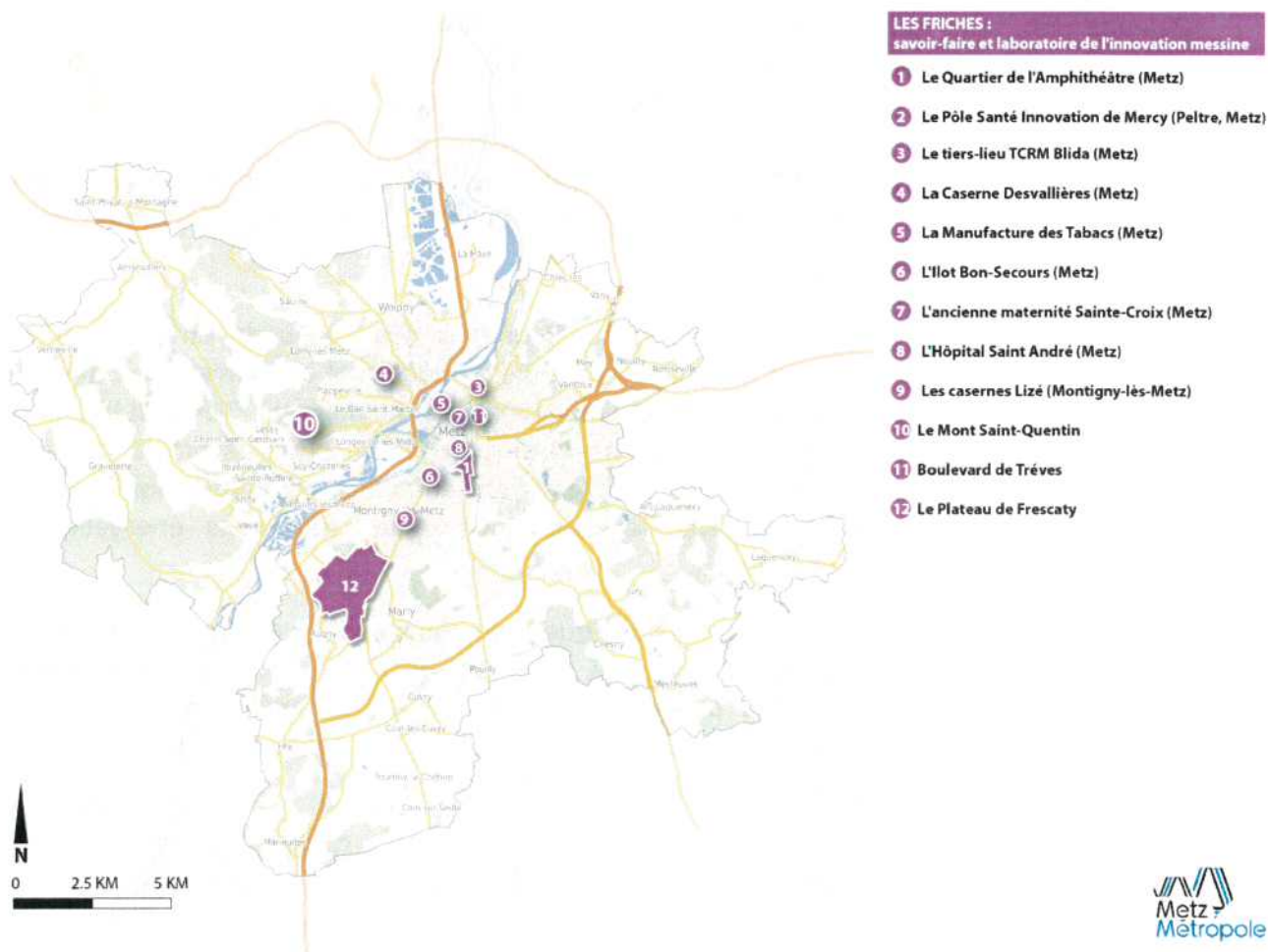
En 2016, parallèlement au lancement de la marque de territoire "INSPIRE METz"², les élus de Metz Métropole ont confirmé cette capacité du territoire à réinventer ses pratiques lors du choix des lauréats du concours EUROPAN, lancé pour la reconversion de la BA 128, rebaptisée "Plateau de Frescaty". Reposant sur une double approche (faire émerger des idées et pratiques nouvelles et les tester sur des sites réels situés en Europe), testé pour la 1^{ère} fois en Lorraine, ce concours d'idées - dont le sujet était la ville adaptable - adressé à de jeunes architectes (moins de 40 ans) européens - avait pour objectif de servir la double ambition métropolitaine : susciter le rêve et l'enchantement, tout en faisant du territoire un espace d'expérimentation et de liberté, qui déclenche des vocations, des envies de faire, d'inventer, de transformer le quotidien.

Economie circulaire, agriculture durable et de proximité, gestion économe, approche écosystémique et implication citoyenne ont ainsi été posées comme les fondements de la

² *INSPIRE Metz : consacre la rupture avec le cliché de ville administrative et de garnison et acte l'émergence d'une agglomération créative tant dans le domaine de la culture, que de la recherche et de la technologie ("Art & Tech")*

reconversion du site. Elles guident aujourd'hui non seulement les maitres d'œuvre de l'opération, mais constituent aussi l'essence même de la grande ambition métropolitaine.

B.2 Les friches : savoir-faire et laboratoire de l'innovation messine



Traduction tangible de la reconstruction du territoire sur lui-même, symbole de reconquête, démonstration authentique d'une approche sobre et économe de la consommation d'espace, la reconversion des friches est ainsi devenue un marqueur fort et symbolique du savoir-faire messin en matière d'aménagement territorial et d'urbanisme. Elle a généré ces dix dernières années l'essentiel des opérations structurantes et emblématiques de la Métropole et de sa ville-centre.

Citons à titre d'exemple et de manière non exhaustive :

- *Le Quartier de l'Amphithéâtre* (Metz): friche ferroviaire de 38 hectares qui compte aujourd'hui plusieurs équipements remarquables (Centre Pompidou-Metz, Centre des Congrès), 1700 logements, 7000 salariés, 37 000 m² de surface de vente à Muse,
- *Le Pôle Santé Innovation de Mercy* (Peltre, Metz): friche militaire de 58 ha convertie en pôle hospitalier abritant le nouveau C.H.R (15 ha), en pôle d'activités et en pôle tertiaire,
- *Le tiers-lieu TCRM BLIIDA* (Metz) : friche industrielle de 3 ha proche du centre-ville dédiée aux industries créatives et au numérique,

- *La Caserne Desvallières (Metz)* : friche militaire de 6 hectares au cœur d'un projet de requalification globale du quartier de Devant les Ponts visant la livraison de près de 300 logements à terme,
- *La Manufacture des Tabacs (Metz)* : friche industrielle jouxtant le cœur historique de la ville muée en remarquable programme immobilier aux allures de "village", et abritant 600 logements mixtes,
- *L'Ilot Bon-Secours (Metz)* : friche hospitalière de 2,2 hectares devenue projet urbain à vocation d'habitat au cœur de la Nouvelle Ville,
- *L'ancienne maternité Sainte-Croix (Metz)* : friche hospitalière en plein centre-ville historique requalifiée en programme immobilier de caractère comprenant 147 logements sociaux,
- *L'Hôpital Saint André (Metz)* : friche hospitalière à proximité de la gare, au cœur d'un projet de création de 114 logements sociaux qui devraient être livrés en 2019,
- *Les casernes Lizé (Montigny-lès-Metz)* : friche militaire de 9 ha, destiné à accueillir un projet immobilier mixte (logements, commerces, équipements).

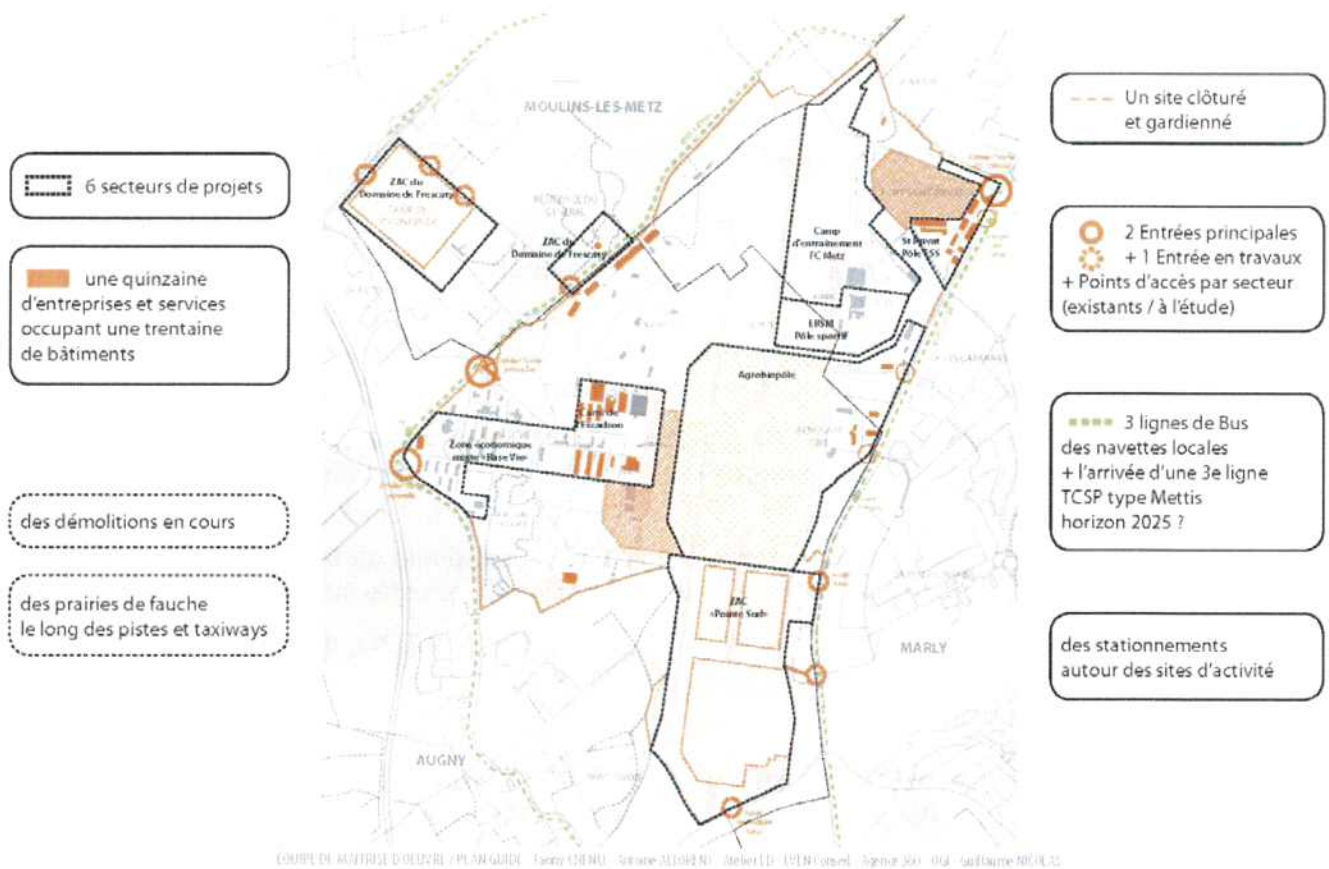
B.3 Le Plateau de Frescaty : un espace hors normes aux enjeux multiples à la fois Porte Sud de la Métropole et démonstrateur de la ville durable

A cette liste s'ajoute le Plateau de Frescaty - ancienne base aérienne 128 –, qui par sa complexité et par son immensité (380 ha) constitue sans nul doute l'emprise la plus symbolique et celle rassemblant le plus d'enjeux pour la métropole.

De la reddition de l'armée du Rhin en octobre 1870 à la réception des premiers Zeppelins allemands en 1908, du statut de base de l'OTAN à l'accueil du Concorde, de l'affectation de plusieurs générations de jeunes appelés de la région jusqu'à la venue du Pape Jean-Paul II, la « BA » est intimement inscrite dans l'histoire du territoire et de ses habitants.

Au plus fort de son activité la base a accueilli jusqu'à 3500 militaires. Depuis l'été 2012, les militaires et civils de la base aérienne 128 ont libéré l'ensemble de l'emprise du site. Reconvertir un tel espace, peu adapté à l'usage civil et dont les infrastructures sont vieillissantes, est un défi de plusieurs décennies que Metz Métropole a accepté de relever.

L'ambition métropolitaine pour cet espace est claire : le Plateau de Frescaty doit devenir un laboratoire d'expérimentation et d'innovation, un démonstrateur de ville durable unique en France et en Europe, au service d'une croissance verte durable et inclusive.



Etat des lieux du Plateau de Frescaty (extrait document préparatoire au Plan-Guide d'aménagement)

C/ Le projet métropolitain : feuille de route des ambitions de la Métropole

Cet élan transformateur est aujourd'hui amplifié et accéléré par le statut de Métropole. En effet, il lui confère de remarquables opportunités en termes de moyens d'action (nouvelles compétences et responsabilités), d'espaces de dialogue, de coopération et de contractualisation inédites (avec les instances et autorités européennes, nationales et régionales).

Le territoire métropolitain sera ainsi plus fort, plus visible, pesant de tout son poids dans les grandes fonctions stratégiques (économie, santé, recherche et enseignement supérieur, culture) qui sont symboles de dynamisme, de décision, porteuses et vectrices d'images positives.

Le projet métropolitain en cours de rédaction, incarnera et traduira opérationnellement cette grande ambition du territoire et s'articulera autour de trois axes forts :

1. **Une métropole des liaisons européennes, riche de nouvelles alliances territoriales.** Ce qui distingue une Métropole, c'est son intégration forte aux réseaux d'infrastructures (routes, fer, aérien, fluvial et numérique) et sa capacité à générer et animer des réseaux immatériels puissants (culture, sciences, finances...). C'est aussi son habileté à fixer la valeur ajoutée qui qualifie son rayonnement. Par sa géographie et son histoire, Metz a toujours été un lieu d'échanges européens. Aujourd'hui, de nombreuses pépites innovantes tirent leur richesse de cette intégration à des réseaux de coopérations extérieures. Mais face à une concurrence territoriale féroce, ce n'est plus suffisant. Il lui faut tisser de véritables alliances, à l'instar du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain qui nous lie notamment à la Métropole du Grand Nancy.
2. **Une métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine, ingénieuse et audacieuse dans ses réponses aux nouveaux besoins et usages de ses habitants et de ses acteurs.** Une Métropole se doit d'être connectée aux attentes des citoyens et consciente de la

nécessité de préserver leur bien-être « écologie humaine » et leur environnement « écologie urbaine ». Concrètement, cela se manifeste par un renforcement de la performance sociale, économique et environnementale des services, et équipements apportés par la Métropole à sa population. Deux défis se posent à cet égard :

- tenir compte de la diversité de la métropole, faite de villes et villages, d'espaces urbanisés, cultivés ou naturels. C'est là un héritage culturel et écologique fragile, qu'il faut préserver. C'est ce qui fait de Metz une Métropole unique !
- répondre à la variété des besoins et à l'évolution des modes de vie : envie de nature et d'urbanité, désir de proximité (circuits courts...) et d'échanges transfrontaliers, recherche de contacts et de recours au numérique... Les rythmes et les habitudes évoluent, affichant parfois des contradictions manifestes

3. Une métropole "Art & Tech", à la pointe de toutes les innovations, qui cultive l'audace et attire les populations créatives.

La force d'une Métropole réside dans sa concentration de fonctions stratégiques, son attractivité et sa créativité. Combinées, ces caractéristiques sont un puissant moteur pour l'emploi.

À Metz, le travail sur la marque « Inspire Metz » a permis de mettre en évidence une spécificité nouvelle « Art & Tech », c'est-à-dire l'émergence d'une Métropole créative et inspirante dans les domaines de la culture, de l'art et des technologies, incarné dès aujourd'hui par le site TCRM BLIIDA ou le Campus technologique du Technopôle et ses liens tissés entre les grandes écoles et l'université de Lorraine.

Symbole des mutations à l'œuvre, ce positionnement doit se concrétiser par un gain d'attractivité et un dynamisme économique tangibles, moteurs d'une dynamique messine et nord-lorraine : création d'emplois, développement des fonctions métropolitaines supérieures (sièges, recherche...), etc.

• • • • •

En résumé, le soutien de l'Etat, à travers le Pacte Métropolitain d'Innovation, doit permettre d'accélérer cette transformation et d'amplifier la stratégie d'innovation messine.

Pour établir le programme d'actions du Pacte Métropolitain d'Innovation, Metz Métropole s'est appuyée sur son programme pluriannuel d'investissement et sur deux grandes ambitions de son projet Projet métropolitain :

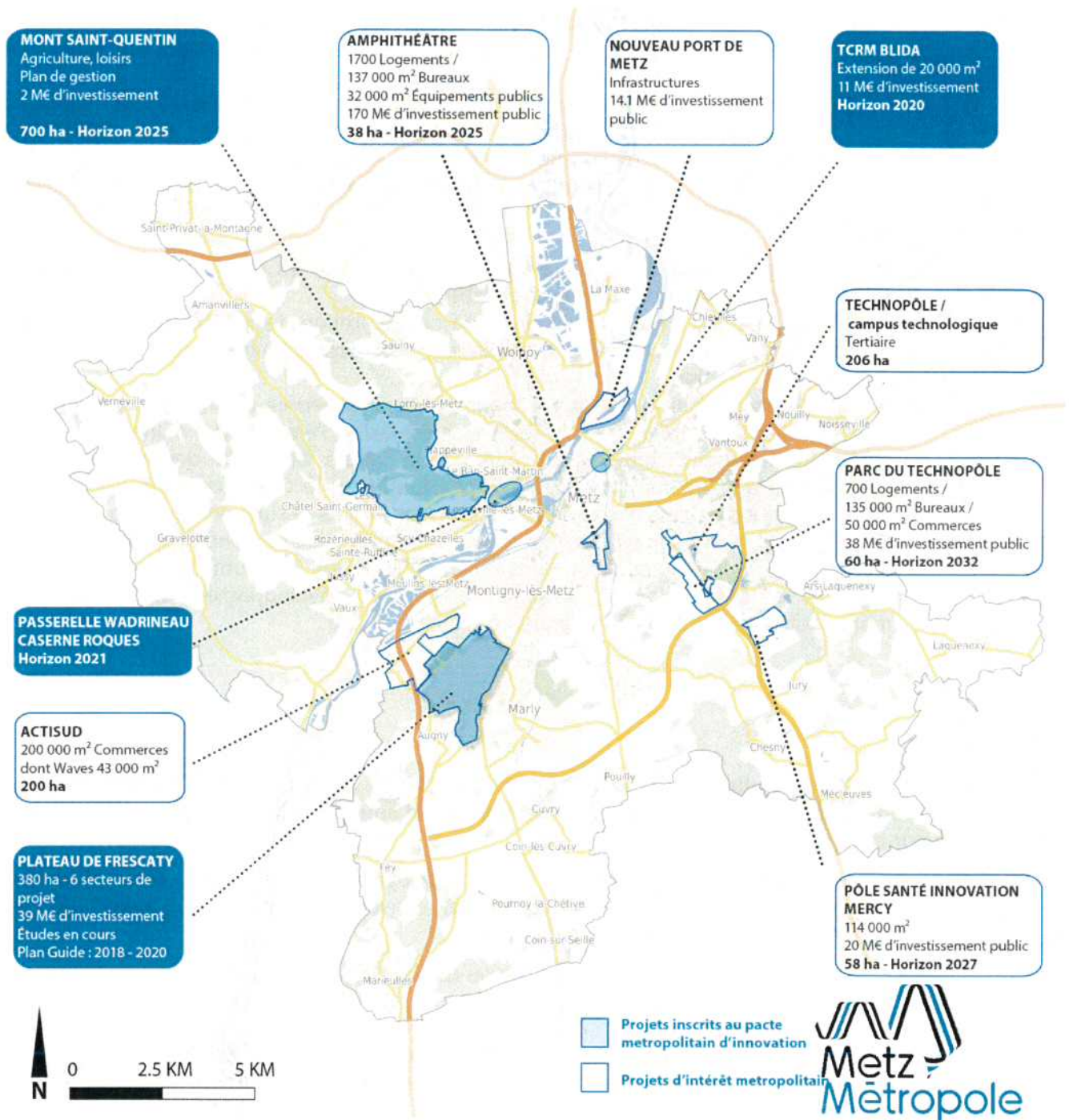
- la métropole de l'écologie urbaine et humaine
- la métropole Art & Tech

Metz Métropole dispose en outre d'une offre foncière singulière et différenciatrice qui constitue de formidables terrains d'innovation et d'expérimentation au service de ces ambitions.

La reconversion des friches urbaines, pour imaginer, expérimenter et bâtir la ville durable et l'économie de demain face aux enjeux des grandes transitions que nous vivons (transition numérique, écologique, énergétique, agricole), constitue ainsi le "fil rouge" du Pacte Métropolitain d'Innovation de Metz Métropole.

Le plateau de Frescaty ou le site de TCRM- BLIIDA font figurent d'espaces emblématiques de cette dynamique, quand en parallèle d'autres sites participent de cette mutation.

II. PRIORITES ET PROJETS



Localisation des secteurs en développement de la Métropole et des projets du PACTE Métropolitain d'Innovation

A. Reconversion du Plateau de Frescaty (ancienne B.A.128)

Retenu comme processus d'innovation urbaine sur le plateau de Frescaty, Europan est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme se déroulant simultanément dans une vingtaine de villes européennes, sur des sites réels proposés par des collectivités territoriales. Créé en 1988, il veut d'une part favoriser la création urbaine et architecturale en France, initier, soutenir et évaluer des réalisations exemplaires et d'autre part, apporter des réponses aux nouveaux modes de vivre et d'habiter la ville et les territoires.

Lancé en 2015, ce concours permet désormais à la Métropole de travailler de manière agile et inédite (système d'accord cadre de mission de maîtrise d'œuvre) avec plusieurs équipes d'architectes, urbanistes et paysagistes, guidées par une exigence constante de haute qualité environnementale et par une approche économe et sobre de l'aménagement (gestion des déchets, gestion de l'eau, énergie, mutualisation, écoconception..) sur ce nouveau "morceau de ville".

Ainsi, il s'agit de dynamiser un territoire d'entre-deux : entre ville et campagne, et plus localement entre des tissus diffus de centre-bourgs, de lotissements pavillonnaires et de zones d'activités.

Aussi, la question de l'accessibilité est ici une des priorités, avec le renforcement des connexions nord-sud pour relier le plateau au centre-ville, et l'enjeu plus global d'un re-maillage est-ouest à travers le sud de l'agglomération, dans lequel le plateau de Frescaty occupe une place majeure.

L'implantation de nouvelles activités est un des enjeux majeurs, avec à terme l'objectif de regagner des habitants sur l'ensemble de l'agglomération.

L'agriculture est aussi au cœur de la reconversion du plateau, si l'on considère son implantation particulière entre ville et campagne et les étendues de terres exploitables laissées par l'ancienne base aérienne. Le déploiement d'activités agricoles est porteur à la fois sur le périmètre du plateau, et à une échelle plus élargie vis-à-vis d'un possible impact sur l'économie locale. On pense ici à la mise en place (ou au renforcement) de circuits courts, les questions de l'alimentation et plus largement des modes de consommation étant au cœur de cette thématique, avec un fort potentiel pour fédérer entre elles l'ensemble des communes alentour.

La préservation des espaces naturels et le renforcement de corridors écologiques, tout à fait compatibles avec le développement agricole sur le site, sont aussi des objectifs essentiels. Il s'agira de les intégrer dans une stratégie globale d'aménagement hiérarchisée entre réserves non construites et secteurs de projets.

En outre l'équipe en charge de l'élaboration du Plan Guide d'aménagement du site fait de l'économie circulaire une exigence structurante et transversale du projet prenant appui sur :

- Des filières orientées sur l'innovation et l'environnement :
 - agriculture périurbaine / circuits courts / Bio
 - gestion des ressources / énergies renouvelables
 - innovations / matériaux et construction
 - écologie / recyclage / Approche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)

- Leur mise en cohérence les unes avec les autres, et les passerelles à développer entre ces filières et les différents publics ou usagers du site, par le biais notamment :
 - des programmes de formation
 - des services publics / de proximité

- de l'offre culturelle et de loisirs

L'ancienne piste sera également appréhendée comme support de projet(s) à fort rayonnement, sur des échelles de temps variables (de l'événementiel très ponctuel à une ouverture régulière sur le long terme).

De la même manière, la Tour de Contrôle apparait comme un site d'implantation idoine d'une Maison des Projets du Plateau de Frescaty.

Enfin, depuis l'automne 2017, la réponse métropolitaine à l'AMI Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) a permis à la collectivité d'identifier et de réunir un collectif de porteurs de projets dynamiques en matière d'énergies renouvelables, de mobilité, de nouveaux modes de productions agricoles ou d'économie circulaire, pour qui cet espace peut et va constituer un territoire d'expérimentation d'une ampleur exceptionnelle.

Les investissements envisagés sur cette priorité sur lesquels sont attendus des financements du Pacte Métropolitain d'Innovation viseront ainsi à accompagner et permettre l'implantation à brève échéance de ces nouvelles activités (mise aux normes, aménagements paysagers et environnementaux, accessibilité & mobilité douce, gestion des eaux pluviales...).

 LABORATOIRE DE LA VILLE DURABLE
Scénario 1

 NOUVELLE URBANITÉ



EMPLOIS RETROUVÉS

2018 : 560 emplois
2020 : 2500 emplois
2030 : 3000 emplois

FRÉQUENTATION

2018 : 128 000 pers / an
2020 : 300 000 pers / an
2030 : 850 000 pers / an

ESPACE PUBLIC PAYSAGER

2018 : 0 ha
2020 : 1 à 2 jardins publics // 8 ha
2030 : 7 jardins publics // 60 ha

LOGEMENTS

2030 : 35000 à 45000 m² SP
400 à 500 logements
(individuel / Intermédiaire / pt collectif)

EQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE / PLAN GUIDE : Eddy CHENO, Antoine ALLEGRET, Atefeh ED, EYEN Coussol, Agence P40 - OQ, Guillaume NEULES

Exemple de scénario possible d'aménagement issu des travaux liés à l'élaboration du Plan Guide du Plateau de Frescaty

▶ ACTIONS PREVUES :

Action 1 : Aménagements paysagers et création de pistes cyclables dans le cadre de la ZAC "Pointe Sud"

Objectifs de l'action :

- Créer de nouveaux espaces extérieurs qualitatifs
- Préserver et reconstituer les continuités écologiques prairiales sur la frange ouest
- Préserver et protéger les espaces boisés existants
- Assurer un dispositif de transport optimal en complétant la desserte en transports en communs par un parking relais et des voies douces.

Action 2 : Mise aux normes de bâtiments liée à l'implantation d'un espace test agricole (E.T.A.)

Objectifs de l'action :

- Permettre au 1^{er} projet opérationnel de l'agrobiopole de déployer son activité

Action 3 : Maison du Projet (Tour de Contrôle)

Objectifs de l'action :

- Accueillir les différents acteurs du site, les usagers et le public
- Favoriser un développement global partagé

Action 4 : Rénovation et mise aux normes de la Conciergerie (Bâtiment d'accueil)

Action 5 : Rénovation et mise aux normes de 3 bâtiments du Carré de l'Escadron

Objectifs de l'action :

- Assurer le stockage du Centre Pompidou-Metz
- Accueillir des éléments de lapidaire du Musée et de la Maison de l'Archéologie Préventive
- Stocker des éléments de décors/costumes de l'Opéra-Théâtre

COUT TOTAL PREVISIONNEL : 8 090 000 €

PARTICIPATION DE L'ETAT : 4 145 000 €

B. Protection et valorisation du Mont Saint Quentin

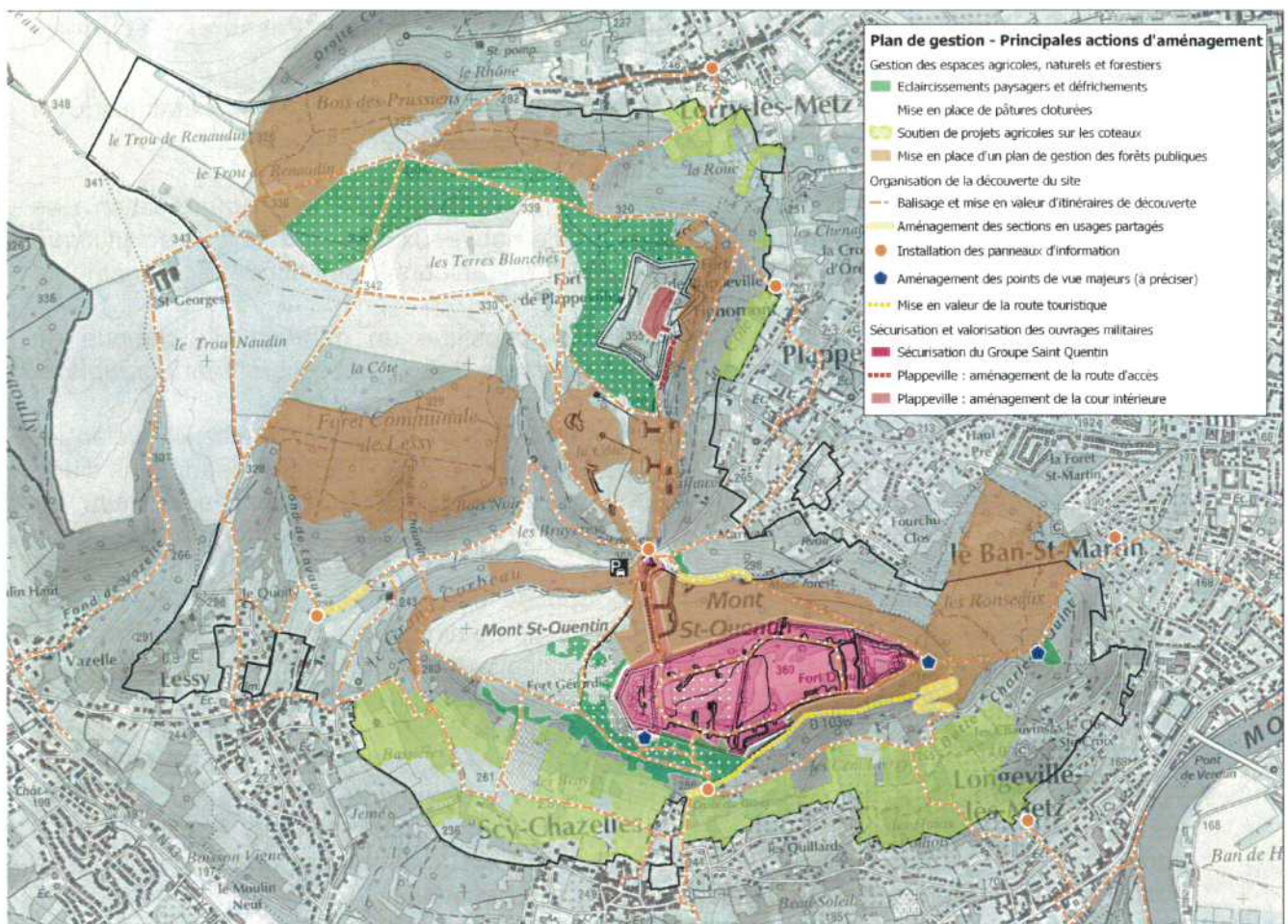
Site majeur de l'ambition d'une métropole de l'écologie urbaine et humaine, le site du Saint Quentin tient une place très particulière au sein du territoire messin. C'est un **repère paysager** identitaire, un lieu à **haute valeur patrimoniale**, et un « **espace de nature** » pour l'agglomération, lieu de loisirs et de respiration pour les habitants.

L'ambition est de mettre en valeur à long terme des patrimoines remarquables qui font la richesse du site :

- Une diversité paysagère unique à l'échelle locale offrant des points de vue remarquables sur la vallée de la Moselle et la Ville de Metz
- Un patrimoine militaire (fin XIXème – milieu du XXème) exceptionnel à l'échelle régionale et nationale et européenne. En termes d'architecture, d'histoire, de culture locale, ce patrimoine mérite d'être mis en lumière au bénéfice de tous.
- Un patrimoine écologique remarquable, réservoir de biodiversité exceptionnel reconnu par le classement au titre du programme NATURA 2000. Cette richesse mérite d'être mise en valeur dans le respect de la vulnérabilité des espaces naturels.

Les grands axes du projet :

- La gestion de l'espace et des dynamiques agro-forestières
 - o défrichement et déboisement des secteurs en cours de fermeture écologique et paysagère
 - o développement des activités pastorales, en lien et en complément avec le DOCOB Natura 2000
 - o reconquête agricole des coteaux, en cohérence avec les actions engagées dans le cadre du PAEN.
- L'organisation de la découverte du site pour mettre en valeur les paysages et les patrimoines
 - o mise en place du réseau des Balades Nature à l'échelle du site
 - o aménagement des points de vue
 - o aménagement des espaces de stationnement
 - o aménagement de la route touristique et de la route du col de Lessy.
- La planification des actions de sécurisation et de valorisation des ouvrages militaires
 - o aménagement du groupe fortifié du Saint Quentin
 - o aménagement et sécurisation du fort de Plappeville.
- L'animation du projet : sensibilisation et accompagnement des usagers



Le site s'inscrit également dans un projet de Plan Paysage et déclinera un volet "paysages nocturnes et célestes" autour d'innovations partenariales et expérientielles inédites.

L'ambition globale est de mettre en valeur à long terme les patrimoines qui font la richesse de cette friche militaire, site classé depuis 1994 sur 1 375 hectares, dont la moitié classée réserve Natura 2000.

Aujourd'hui, il s'agit de mettre en œuvre en partenariat avec l'EPFL ces premières orientations d'un plan de gestion intégré - approuvé récemment - qui mêle à la fois protection d'espèces, valorisation du site, fréquentation touristique ou de loisirs.

► **ACTION PREVUE :**

Action 6 : Mise en œuvre du Plan de Gestion et de mise en valeur du site

Objectifs de l'action :

- Gérer l'espace et les dynamiques agro-forestières
- Structurer les sentiers pour organiser la découverte du site
- Planifier les actions de sécurisation et de valorisation des ouvrages militaires
- Mettre en œuvre et animer le projet

COUT TOTAL PREVISIONNEL : 500 000 €

PARTICIPATION DE L'ETAT : 200 000 €

C. Liaison Campus du Saulcy/Caserne Roques : Passerelle et projet urbain

Autre exemple d'une reconversion urbanistique réussie, l'île du Saulcy était jusqu'en 1962 un terrain militaire où résidaient de nombreuses personnes en garnison.

La création de l'Université de Metz s'est accompagnée d'une requalification des anciens bâtiments militaires, et de la construction de nouveaux édifices : collège scientifique universitaire, bibliothèque universitaire, école d'ingénieurs, amphithéâtre, logements étudiants...

En plein cœur du centre-ville, le Saulcy constitue un pendant du campus du Technopôle pour la formation supérieure, dans un cadre de vie particulièrement agréable et verdoyant.

Le Saulcy n'est plus le glacis militaire mais constitue à présent un cœur étudiant et vivant pour le centre-ville de Metz, desservi par une ligne Mettis. Il souffre néanmoins d'une trop forte présence de l'automobile et un plan directeur est à l'œuvre au niveau de l'Université de Lorraine pour aboutir à une gestion des déplacements et de l'espace public plus apaisée sur le campus.

L'accès au campus par les mobilités douces est donc un enjeu particulier pour répondre à la saturation actuelle du site inscrit au schéma directeur cyclable de la Métropole.

Au début des années 1980, un autre site militaire à proximité immédiate du Campus du Saulcy, la caserne Roques, a fait l'objet d'une première reconversion.

D'une superficie de 4,4 ha, cette reconversion portée par l'office HLM Moselis a mené à structurer le site pour créer ainsi 270 chambres d'étudiants, 66 logements universitaires et 120 logements sociaux. A ce jour, ces logements ne correspondent plus aux standards et nécessitent une réhabilitation lourde voire une restructuration complète de la résidence. La perte d'une telle capacité résidentielle étudiante sur l'aire métropolitaine messine n'est en effet pas envisageable au regard des demandes de la population.

L'objectif porté à ce jour est double :

- L'île du Saulcy n'est raccordée que par un seul ouvrage au reste du tissu urbain. Il serait opportun de favoriser l'accès pour l'ensemble du personnel et des étudiants du campus par les mobilités douces en créant une nouvelle connexion vers la rive gauche de la Moselle, en lien avec la véloroute Charles le Téméraire qui rejoint les communes de Longeville-lès-Metz et Le Ban Saint Martin via la digue de Wadrineau.
- Le débouché de cette connexion serait très proche de la caserne Roques, actuelle résidence Saint-Quentin, redonnant ainsi de l'attractivité à cette résidence moyennant une requalification complète.

▶ ACTIONS PREVUES :

Action 7 : Etudes et construction d'une passerelle piétons – vélos entre le Saulcy et la digue de Wadrineau

Objectifs de l'action :

- Reconnecter le campus avec la rive gauche de la Moselle pour les modes doux
- Augmenter l'attractivité des résidences étudiantes situées sur la rive gauche sans dépendre d'un véhicule personnel

COÛT TOTAL PREVISIONNEL : 2 580 000 €

PARTICIPATION DE L'ETAT : 947 500 €

Action 8 : Etude de requalification de la caserne Roques – résidence Saint-Quentin

Objectifs de l'action :

- Permettre la pérennité de cette reconversion de friche militaire menée en 1980
- Conserver le volume de logements étudiants à proximité du campus du Saulcy et éviter l'usage de véhicules personnels
- Accompagner l'attractivité d'un campus de centre-ville au cadre remarquable par une offre résidentielle adéquate

COUT TOTAL PREVISIONNEL : 180 000 €

PARTICIPATION DE L'ETAT : 90 000 €

D. Poursuite du déploiement du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Engagée depuis fin 2009 pour la préservation du climat et la transition énergétique, Metz Métropole mène un plan d'action volontariste. De nombreux projets et opérations ont été mis en œuvre au cours des dernières années. La dernière en date : la labellisation Cit'ergie, semblable à une démarche de certification interne permet à Metz Métropole de s'inscrire désormais dans un référentiel européen de bonnes pratiques.

Ayant formalisé un Plan Climat-Energie en novembre 2012, auquel elle a intégré un volet "qualité de l'Air" en décembre 2015, Metz Métropole s'est intéressée à la démarche Cit'ergie pour plusieurs raisons : l'accompagnement d'un Conseiller, qui permet de prendre du recul et d'objectiver les actions Climat Air Energie réalisées, mais également de les mettre en regard d'autres expériences, et ouvrir ainsi le champ des possibles.

La mise en place d'une belle dynamique de travail transversale, avec une importante mobilisation des élus, des services de Metz Métropole (plus de 30 agents mobilisés) et de différents partenaires du territoire.

La planification d'actions prioritaires, notamment dans des domaines où la collectivité était jusqu'alors moins avancée, permettant de continuer à progresser vers des objectifs ambitieux.

Les apports de la démarche sont nombreux : Cit'ergie constitue à la fois un "moteur" pour l'atteinte des objectifs du PCAET et un renforcement de son plan d'action.

Le projet présenté au financement du Pacte Métropolitain d'Innovation vise à agir essentiellement sur la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, dans un contexte de réchauffement climatique, de croissance démographique mondiale, et d'épuisement inéluctable de cette ressource.

Il s'agit pour Metz Métropole, à travers des compétences renforcées en matières d'énergie et de planification urbaine, d'inventer de nouvelles modalités d'intervention sur les principaux leviers de la demande d'une part (planification énergétique, mobilité de partage et décarbonnée, logistique et circuits courts,...) et de l'offre d'autre part (smart grids, production d'E.N.R. locales, valorisation des déchets,...). La métropole s'appuiera sur l'excellence de "l'écosystème messin" de la transition énergétique (groupe UEM, régie Haganis).

► ACTION PREVUE :

Action 9 : Etude de planification énergétique à l'échelle de la Métropole

Objectifs de l'action :

- Relier, croiser, et traiter des données (air, énergie, mobilité, logement, urbanisme)
- Intégrer un monitoring territorial
- Réaliser des études de potentiel et/ou opérationnelles (ENR,...)

COUT TOTAL PREVISIONNEL : 400 000 €

PARTICIPATION DE L'ETAT : 160 000 €

E. Démarche d'innovation des Politiques Publiques

Participant de la mise en œuvre du projet métropolitain et conforme à l'état d'esprit qui prévaut à son élaboration, Metz Métropole souhaite s'intégrer dans un programme national - "La transfo"- porté par la 27^{ème} Région, association créée en 2008 pour contribuer au développement d'une dynamique française en matière de "design de politiques publiques".

A l'instar de ce qu'explore au niveau de l'Etat, le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), ce programme a pour objectif d'expérimenter de nouvelles façons de conduire l'action publique en plaçant les usages et les usagers au cœur de la réflexion et les méthodes créatives, immersives et collaboratives comme outil de conception des projets. Il préfigure la création à terme d'un laboratoire d'innovation publique, véritable "tiers-lieu" au sein de la collectivité pour essayer, tester et innover dans la manière de faire au sein de l'administration.

▶ ACTION PREVUE :

Action 10 : Préfiguration d'un laboratoire d'innovation publique - Démarche "La Transfo"

Objectifs de l'action :

- Diffusion d'une culture de design des politiques publiques
- Expérimentation d'outils de recueil d'informations, de diagnostic, de co-conception, et d'animation

COUT TOTAL PREVISIONNEL : 165 000 €

PARTICIPATION DE L'ETAT : 33 000 €

Priorité 2. La métropole "Art & Tech" : Soutenir la montée en puissance de TCRM BLIIDA

Tiers-lieu de création, de production, d'innovation artistique et numérique, TCRM-BLIIDA est aujourd'hui un véritable laboratoire de partage et de prospective pour les projets créatifs. TCRM-BLIIDA encourage l'éclectisme des pratiques artistiques en offrant un espace hybride où toutes les formes d'art peuvent s'exprimer : design, graphisme, photographie, peinture, arts vivants, etc. De quelques jours à plusieurs mois, les équipes du lieu accompagnent les artistes, professionnels ou en voie de professionnalisation, et leur apportent un soutien administratif et logistique afin de les aider à structurer et concrétiser leur projet, du concept à la réalisation. En tant que lieu de création et de production, TCRM-BLIIDA répond aux besoins exprimés par les acteurs culturels en mettant à leur disposition des équipements mutualisés et des espaces de travail modulaires et adaptés à leurs besoins. Des actions de formation, workshop et rencontres professionnelles permettent également aux résidents de partager leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles.

Riche de ses équipements et de ses talents, TCRM-BLIIDA offre un terreau fertile au développement des industries et entreprises créatives, actuellement en plein essor. En aidant les artistes à s'organiser en réseaux et en tissant des liens forts avec les structures culturelles d'ici et d'ailleurs, TCRM-BLIIDA contribue au développement culturel et économique du territoire. En s'appuyant sur un mode de fonctionnement centré sur le partage et l'échange, TCRM-BLIIDA expérimente de nouvelles manières de créer et d'innover directement inspirées de l'économie collaborative. Construire des passerelles entre les disciplines et les métiers, faciliter les rencontres et les synergies, tels sont les objectifs de

TCRM-BLIIDA pour initier des projets collectifs aux effets bénéfiques d'un point de vue économique, écologique et sociétal.

L'éducation artistique et numérique occupe une place centrale dans le projet initié par TCRM-BLIIDA. Il est essentiel de préparer les enfants dès le plus jeune âge à l'appropriation de l'art et du numérique dans ses différents aspects. Plus qu'un lieu d'éveil, la "fabrique des technonautes" se veut un lieu d'apprentissage, de transmission et de ressources dédié à toutes les formes d'art : vidéo, design, arts numériques, photographie, etc. Au travers d'une approche concrète et multidisciplinaire, les enfants développeront leur potentiel créatif tout en explorant les opportunités offertes par les nouvelles technologies. Par ailleurs, une série d'expositions, d'ateliers et de spectacles leur sera exclusivement consacrée afin d'éveiller

En tant qu'acteur culturel identifié et reconnu, TCRM-BLIIDA souhaite prendre une part active dans l'offre culturelle proposée aux Lorrains et promouvoir la diversité et l'ouverture à toutes les formes d'art.

TCRM-BLIIDA n'est pas uniquement un espace de travail, c'est aussi et avant tout un lieu de vie. La construction d'une histoire commune autour de rencontres informelles participe à la construction du lieu en lui-même. C'est pourquoi TCRM-BLIIDA attache une importance particulière à ces moments de partage, source de créativité collective et de bien-être qui permettent aux résidents de se vider l'esprit et laisser place à de nouvelles idées communes. Ce métissage des cultures est un réel moteur de l'innovation au sein du lieu et participe à son renouvellement perpétuel.

Aujourd'hui, le projet de développement du site est porté techniquement par la SEM Metz Technopole, pour le compte de ses actionnaires actuels (Ville de Metz, Metz Métropole) et futurs (CELCA, BPALC et CDC).

En plus de réaménagements intérieurs améliorant la performance énergétique du site et optimisant son urbanisation, ce projet de développement comprend les projets suivants :

Un pôle média

Un pôle média, d'une surface de l'ordre de 1500 m², a vu le jour en 2018 et héberge Mirabelle TV, La Semaine, et Tout-Metz.com. Ils constituent avec les médias audiovisuels déjà présents sur le site (notamment des producteurs audiovisuels et des chaînes Youtube), un atout supplémentaire pour le site de TCRM-BLIIDA. En effet, si de nombreuses synergies opérationnelles pourront être envisagées, l'effet de proximité sera utile à la communication externe du site, et donc des résidents. Qu'ils soient issus de l'économie créative, numérique ou sociale et solidaire, leur histoire, leur réussite, leurs produits seront naturellement des sources d'information pour les médias présents.

Une halle des startups

Deux étages d'hébergement seront aménagés dans les anciens abattoirs pour les startups. D'une surface totale de 1500 m², cette extension permettra d'accueillir de nouveaux projets entrepreneuriaux ou des projets existants en forte croissance.

La halle des startups intégrera des espaces dédiés aux accélérateurs partenaires, pour ceux qui souhaiteront une présence sur site, et sera en lien avec les accélérateurs se contentant d'une action hors sol.

Par ailleurs, une salle de visio-conférence permettra à TCRM-BLIIDA d'être connecté aux autres bâtiments totems du Sillon Lorrain, et avec l'ensemble des métropoles French Tech.

Des outils au service de l'attractivité du site

L'ouverture au grand public permettra de faire de TCRM-BLIIDA un lieu ouvert sur la ville, avec notamment :

- Un restaurant (sur le modèle de "La Recyclerie" à Paris), pour proposer in-situ un cadre convivial et dans l'esprit du site, dont la nature mêlera développement durable et cycle court,
- Un bar et son shop, pour une visite "coup de coeur" à TCRM-BLIIDA des habitants et des touristes,

- Un espace végétalisé qui améliorera l'intégration du site à quelques minutes à pied du centre-ville,
- Une mini-crèche,
- Un fablab élargi à la notion de living lab pour mettre les citoyens au coeur des projets entrepreneuriaux.

Une école du numérique

Le programme de développement de TCRM-BLIIDA intègre l'identification d'une école du numérique, positionnée en complémentarité avec les structures classiques de formation initiale ou continue.

Cette école doit permettre un triple objectif :

- Sensibiliser à tout âge les citoyens aux usages du numérique, notamment sur la dimension sociétale,
- Former des décrocheurs aux métiers du numérique, pour leur donner un débouché vers l'emploi,
- Accompagner les chefs d'entreprises, notamment les PME/PMI, dans la transition numérique de leur structure.

Pour TCRM-BLIIDA, il s'agit de mettre à disposition des outils logistiques (salle de formation et équipements adaptés à l'enseignement). L'équipe pédagogique associera les acteurs de l'écosystème numérique.

L'extension des activités artistiques et culturelles

La construction du pôle média sera opérée sur des surfaces actuellement occupées par des structures culturelles ou artistiques.

Il est donc imaginé de créer des nouveaux espaces sous la grande halle, prenant en compte les différentes typologies d'activités.

Des espaces de stockage ou de logistique

Plusieurs entreprises du e-commerce ont déjà émis le souhait d'intégrer TCRM-BLIIDA. Elles nécessiteront l'existence d'entrepôts de stockage, sous la Grande Halle.

Il s'agira à travers le pacte métropolitain d'innovation d'accompagner cette montée en puissance par le financement d'opérations de dépollution de cette ancienne friche industrielle, préalables à toute extension.

► ACTIONS PREVUES

Action 11 : Dépollution du site de BLIIDA préalable au programme de développement

Objectifs de l'action :

- Procéder à la dépollution en hydrocarbures et cadmium

COUT TOTAL PREVISIONNEL : 350 000 €

PARTICIPATION DE L'ETAT : 175 000 €

Action 12 : Réhabilitation d'un site insolite comme tiers lieu d'essaimage de BLIIDA (études et travaux)

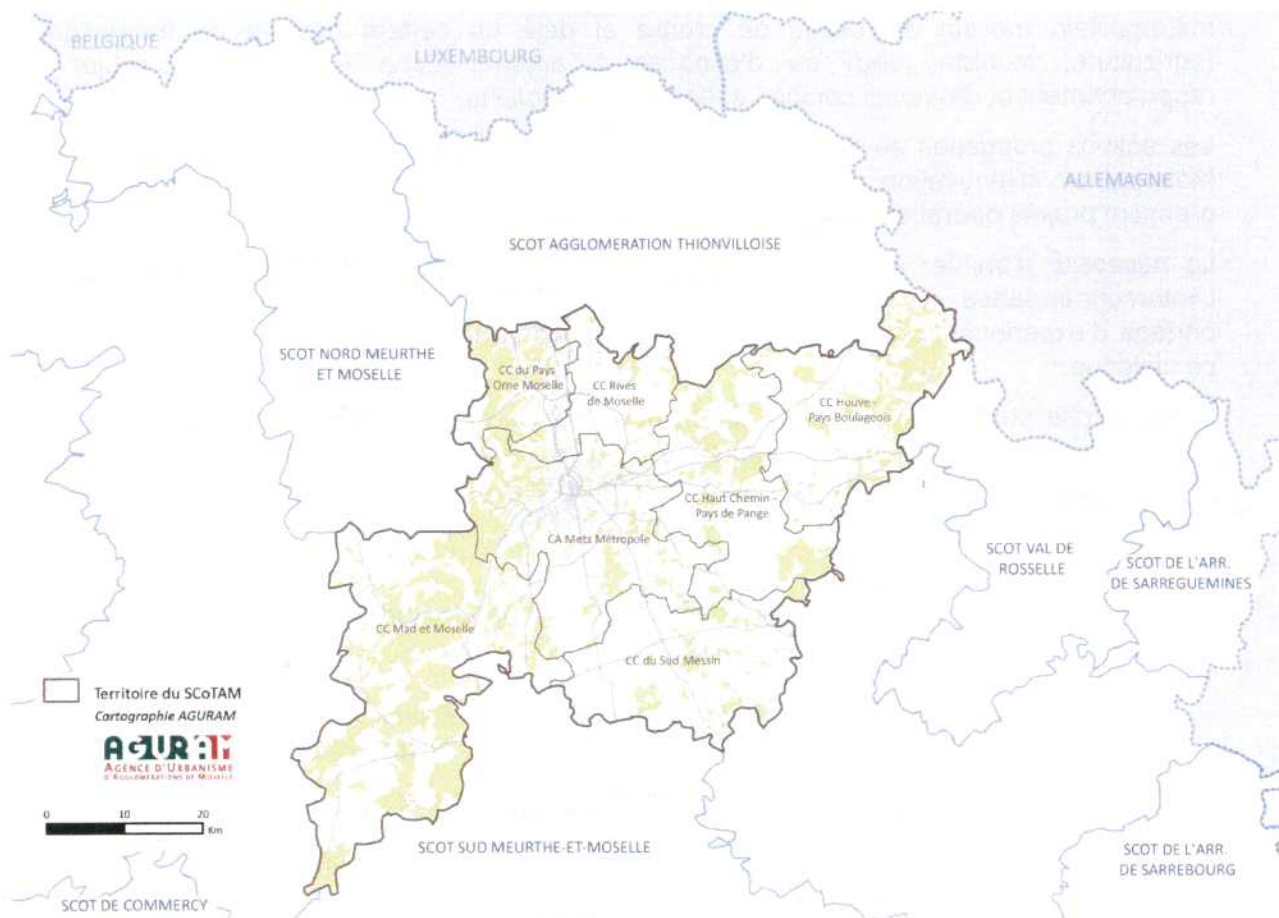
Objectifs de l'action :

- Conduire la reconquête d'un patrimoine historique aujourd'hui anonyme pour permettre l'émergence d'un tiers-lieu complémentaire

COUT TOTAL PREVISIONNEL : 1 000 000 €

PARTICIPATION DE L'ETAT : 500 000 €

PARTIE II. UNE STRATEGIE D'ALLIANCE ET D'EXCELLENCE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS



La solidarité territoriale, la complémentarité des excellences et la mise en œuvre de synergies positives constituent les fondements et les garanties d'un développement "gagnant-gagnant" pour la Métropole (dont la dynamique tire profit de la qualité résidentielle des territoires voisins) comme pour sa périphérie (qui bénéficie en retour des flux en provenance de l'aire urbaine).

Cette interaction indispensable à l'attractivité et au dynamisme de nos territoires se traduit d'ores et déjà par la mise en œuvre d'actions opérationnelles :

- Sur le plan de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à l'échelle du SCOTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine), à travers :
 - o la mise en œuvre d'un Plan de Paysages (aux côtés des communautés de communes Mad & Moselle, Houve et Pays Boulageois, Haut Chemin-Pays de Pange, et Pays Orne Moselle)
 - o La réalisation d'une enquête Déplacements Grand Territoire (Metz Métropole, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, Haut Chemin - Pays de Pange, Pays Boulageois, Sud Messin et Pays Orne Moselle).
- Sur le plan du développement économique, à travers une contribution conjointe (Metz Métropole, Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, Communautés de Communes du Pays Haut Val d'Alzette, Rives de Moselle, Val de Fensch, Pays Orne-Moselle et Sud Messin) au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

- Sur le plan du tourisme, par un partenariat entre Metz et Amnéville pour la promotion d'une "destination affaires" dans le cadre de la construction du Centre des Congrès Robert Schuman à Metz.

Aussi, depuis le passage en Métropole, cette nécessité de coopération au sein du bassin métropolitain messin n'a cessé de croître et déjà un certain nombre de thématiques (agriculture, mobilité, eau) ou d'espaces à enjeux (Zone Actisud) font l'objet de rapprochement et de travail conjoint avec les EPCI voisins.

Les actions proposées au titre du Contrat de coopération métropolitaine au sein du Pacte Métropolitain d'Innovation visent ainsi à poursuivre cette dynamique et accompagner les premiers projets opérationnels.

La nécessité d'animer un espace de dialogue pérenne entre les territoires est affirmée. L'interconnaissance et une lecture partagée des enjeux de développement ainsi qu'un partage d'expérience, de méthodes et d'outils d'intervention constituent les fondements de ce dialogue.

La démarche stratégique en cours pourra être élargie et approfondie avec l'ensemble des territoires du bassin métropolitain, dans une logique d'alliance et de renforcement mutuel. En ce sens, elle s'inscrit pleinement dans l'esprit du projet métropolitain qui vise à favoriser les synergies d'acteurs et à les mettre en réseau.

▶ **ACTIONS PREVUES au titre du Contrat de Coopération Métropolitaine (CCM) :**

Action CCM 1 : Elaboration de Plan Paysage sur le périmètre du SCOTAM : un outil pour la valorisation et l'attractivité du territoire

- Réaliser une analyse du paysage et des dynamiques paysagères
- Déterminer des objectifs de qualité paysagère
- Définir un plan d'action et des modalités d'animation

▶ *Coût total prévisionnel : 185 000 €*

▶ *Participation de l'Etat : 37 000 €*

Action CCM 2 : Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial

- Reconnecter les politiques agricoles et alimentaires à l'échelle du système agro-alimentaire territorial sur la base d'un diagnostic partagé
- Prioriser les enjeux et structurer la politique alimentaire et agricole de Metz Métropole
- Accompagner les porteurs de projet
- Définir la stratégie de communication

▶ *Coût total prévisionnel : 250 000 €*

▶ *Participation de l'Etat : 50 000 €*

Action CCM 3 : Protection inondation de la zone ACTISUD

- Mise en sécurité de la zone ACTISUD qui présentent des enjeux économiques considérables

▶ *Coût total prévisionnel : 520 000 €*

▶ *Participation de l'Etat : 208 000 €*

Action CCM 4 : Repenser la périphérie commerciale d'ACTISUD (assistance à maîtrise d'ouvrage) – Metz Métropole et Mad & Moselle

- Définir un projet de renouvellement urbain et commercial ambitieux
- Définir les modalités de gouvernance et d'animation de la zone
- Mettre en œuvre un dispositif public-privé à l'issue de la définition du projet

▶ *Coût total prévisionnel : 150 000 €*

▶ *Participation de l'Etat : 60 000 €*

Action CCM 5 : Animation d'un espace de dialogue et concertation interterritoriale sur le bassin métropolitain messin

En déclinaison du projet métropolitain, la démarche vise, plusieurs objectifs :

1. Tours de territoire pour présentation du socle métropolitain aux EPCI voisines (présidences), et recueil des possibles retours (2018)
2. Conception et mise en place d'un mode opératoire pour une démarche de concertation plus large (2018)
3. recensement des enjeux et sujets à traiter en concertation entre la Métropole et les EPCI (2018-2019)
4. organisation d'un séminaire / temps de partage, initialisation d'une conférence de coopération métropolitaine : définition d'axes de travail commun (2020)
5. animation de la construction des plans d'action à mettre en œuvre par la métropole et les EPCI (2020)
6. construction des suites à donner (2021 et au-delà)

▶ *Coût total prévisionnel : 100 000 €*

▶ *Participation de l'Etat : 40 000 €*

Action CCM 6 : Etudes des enjeux de mobilité au sein du bassin métropolitain messin

Pour la période 2018 -2021, la démarche vise plusieurs objectifs :

1. connaître la demande de mobilité à l'échelle du bassin métropolitain, et/ou des EPCI l'intégrant pour tout ou partie de leur périmètre (2018-2019)
2. établir un état des lieux partagé (EPCI concernées, Metz Métropole, Région Grand-Est) de l'offre de mobilité en présence (2019)
3. explorer les solutions techniques possibles pour répondre à cette demande à l'échelle du territoire d'étude (2019)
4. explorer les solutions de gouvernances (2019)

▶ *Coût total prévisionnel : 200 000 €*

▶ *Participation de l'Etat : 80 000 €*

PARTIE 3. ENGAGEMENTS, SUIVI ET EVALUATION

1. Les engagements de l'Etat :

Pour la mise en œuvre du Pacte Métropolitain d'Innovation, l'Etat s'engage à mettre le financement D.S.I.L adapté aux projets exposés ci-dessus. Il accompagnera et soutiendra également la Métropole dans leur montage (aspects juridiques, techniques et financiers).

2. Les engagements de Metz Métropole :

Metz Métropole s'engage à mener à terme les opérations exposés dans le Pacte et à soutenir les acteurs et forces vives du territoire associés aux projets. Elle entend faire de son territoire une référence européenne de la ville durable, à travers une approche réinventée et audacieuse de la reconversion de friches.

Elle s'engage en outre à développer toute initiative et toute dynamique de coopération interterritoriale visant à construire et conforter une aire urbaine solidaire autour de projets intégrés, partagés et novateurs.

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent contrat fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et chaque partenaire du PMI de Metz Métropole, selon les règles habituelles d'attribution des subventions des partenaires.

3. Dispositions financières :

Le tableau ci-annexé mentionne le montant prévisionnel de chaque action, ainsi que celui du co-financement de l'Etat.

Le présent Pacte d'Innovation Métropolitain est signé :

- sous réserve de la mise en place des crédits de l'Etat dans le cadre de la loi de finance 2018, et des crédits de Metz Métropole dans le cadre de son budget primitif 2018 et suivants.
- sous réserve de l'adoption par les parties prenantes des délibérations autorisant leur engagement au sein du Pacte.

4. Suivi et évaluation :

L'évaluation et le suivi des politiques publiques constituent un des principes fondateurs de la décentralisation et de la réforme de l'État. L'État et la collectivité territoriale mesurera l'efficacité des opérations inscrites au Pacte Etat Metz Métropole. Ils mettront en œuvre à cette fin un dispositif de suivi et d'évaluation spécifique. L'État et la collectivité territoriale conviennent d'un rendez-vous à la fin d'année 2018 afin d'établir le bilan intermédiaire de ce Pacte.

Les gestionnaires des services de l'État et de la collectivité signataires du Pacte réaliseront le suivi du Pacte Etat Metz Métropole en collaboration.

L'évaluation du Pacte Etat Metz Métropole prendra la forme d'une évaluation en continu qui s'appuiera sur le tableau financier de synthèse (joint en annexe).

Un comité technique, sous la direction commune du secrétaire général de la Préfecture de la Moselle et du Directeur Général des Services de Metz Métropole, réunira deux fois par an l'ensemble des partenaires et acteurs engagés dans les actions. Il examinera l'avancée des opérations inscrites au Pacte et s'assurera de la mise en place des crédits. Enfin, il sera chargé d'élaborer le rapport d'exécution du Pacte.

Un rapport d'avancement sera annuellement co-produit par les services de l'Etat et ceux de la Métropole.

Le présent Pacte prend effet à compter du jour de sa signature.

Fait à Metz, le

en présence de,

Pour Metz Métropole
Le Président,

Le préfet de la Région Grand
Est

Le préfet de la Moselle

Jean-Luc Bohl

Jean-Luc Marx

Didier Martin

Ce contrat est signé en trois exemplaires et sous réserve de la délibération de la collectivité co-contractante.

ANNEXES

- Tableau de synthèse des engagements
- Fiches action
- Délibération du Conseil Métropolitain en date du 09/07/2018

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→ A - Reconversion du Plateau de Frescaty (ancienne B.A.128)

FICHE ACTION n°1	
DESCRIPTION	Plateau de Frescaty : Aménagements liés à la mobilité douce, au transport collectif et aménagements paysagers de la ZAC "Pointe Sud"
	Localisation :
	Plateau de Frescaty (communes de Augny, Marly, Moulins-lès-Metz)
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE
OBJECTIFS	<p>Le Plateau de Frescaty s'étend sur 380 hectares. Fermé en décembre 2012, le site (anciennement BA 128) a été acquis en juin 2015 par l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour le compte de Metz Métropole.</p> <p>Situé au sud-ouest de la métropole messine, il présente des caractéristiques exceptionnelles, en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'opportunité foncière (ce sont les seuls terrains disponibles de cette dimension sur le territoire) - de desserte globale (proximité directe de l'autoroute A31, de la rocade RN 431, et à 15 minutes du centre-ville via la RD 5) - de localisation dans le tissu économique (bonne connexion à l'échelle régionale et européenne, mais également en liaison avec Actisud et les zones artisanales et commerciales de Marly) - de qualité paysagère (notamment par les perspectives monumentales qu'il offre sur le territoire) et écologique (forêt, étangs, ruisseau,...) - de qualité patrimoniale (les traces historiques de l'ancienne Base Aérienne sont toujours très lisibles aujourd'hui). <p>La reconversion du site est en cours, elle vise à répondre à des objectifs essentiels pour cette partie de la métropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compenser la perte des 2500 emplois suite au départ des militaires (avec un objectif de plus de 1500 emplois en 2020) - Assurer l'urbanité du site, notamment en reliant ses périphéries et notamment Augny-Actisud et Marly-Bellefontaine - Ouvrir le site au public et en faire une polarité métropolitaine - Conserver et mettre en valeur la mémoire du site - Préserver les qualités paysagères et écologiques du site <p>Cette transformation se concentre aujourd'hui autour de secteurs opérationnels et de zones à enjeux amenés à se développer sur 15 ans environ. Ces zones sont au nombre de 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ZAC du Domaine de Frescaty (sur deux sites) - le Secteur Saint Privat - le Secteur de la Base Vie - l'Agrobiopôle - le projet camp d'entraînement du FC Metz - la ZAC de la Pointe Sud <p>Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC "Pointe Sud", plusieurs principes ont été identifiés comme des éléments « invariants » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation et la mise en scène de grandes percées visuelles

- La **renaturation du cours d'eau de la Ramotte** aujourd'hui enterré, comme support d'un parc/promenade
- La préservation de la **continuité écologique** de la trame prairiale Nord-Sud
- L'extension du **parc Simon** dans ses limites initiales pour finaliser sa reconversion
- L'ouverture de **cheminements piétons / vélos** vers le nord du Plateau du Frescaty et la création de nouvelles connexions entre Augny et Marly
- Le traitement des espaces présentant des pollutions historiques (ancienne décharge)

Les emprises réservées aux futures parcelles aménageables découlent «en négatif» de ces invariants visant à préserver au mieux les qualités de l'environnement initial.

En termes d'aménagement, cela se traduit par la mise en place de séquences de paysage et d'espaces publics diversifiés, qui viennent agrémenter et qualifier la zone d'activité en devenir. Les aménagements paysagers et la création d'un réseau de modes doux permettant des usages loisirs et quotidiens de ces séquences constituent le cœur de cette fiche action :

- Aménagement de nouveaux espaces extérieurs qualitatifs :

- aménagement d'environ 3,8 km de pistes cyclables/modes doux, notamment par réutilisation de chaussées, pistes existantes pour environ 2/3.
- création d'un parc/promenade sur environ 3,2 ha, en traversée est-ouest au centre de la ZAC, autour de la Ramotte remise à ciel ouvert.
- plantation de franges boisées sur les limites est et ouest de la ZAC.

- Préservation et reconstitution de la continuité écologique prairiale sur la frange ouest de la ZAC, le long des futurs sites d'activité.

- Préservation et protection des boisements existants au sud et à l'est.

Par ailleurs, le projet prévoit une desserte en transport en commun qui se fera sur un site propre dans la ZAC. En effet, il est estimé que ce nouveau pôle économique représentera environ 3 000 emplois à terme.

Une desserte efficace en transport en commun est donc tout à fait indispensable en complément du réseau de cheminements doux pour permettre une bonne accessibilité du site et éviter un recours trop important à la voiture individuelle.

Enfin, pour compléter ce dispositif et limiter l'occupation de la voiture individuelle, un parking-relais public est prévu en bordure de la RD5, au niveau de l'entrée de la ZAC.

Ce parking a pour objectif :

- De limiter l'occupation de la ZAC par les véhicules individuels et donc le nombre de places de stationnement à l'intérieur même de la ZAC (sur chaussée comme sur les parcelles)
- De participer dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de la métropole, au développement du report modal vers les transports en commun.

Ce parking-relais prévoit une jauge initiale de 150 places, pouvant être doublée. Il proposera également 20 places destinées au covoiturage.

FINANCEMENT	Coût total : 5 600 000 € HT	
	Plan de financement	Etat : 3 000 000 € Métropole : 2 600 000 €

		Autres :
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Avril-novembre 2018 : études générales ZAC et autorisations administratives</p> <p>Septembre 2018 : début des travaux de VRD de la ZAC (réseaux)</p> <p>Février 2019 – Juillet 2019 : travaux de pistes cyclables et aménagements paysagers.</p>	

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→ A - Reconversion du Plateau de Frescaty (ancienne B.A.128)

FICHE ACTION n°2					
DESCRIPTION	Plateau de Frescaty : Mise aux normes de bâtiments liée à l'implantation de l'Espace Test Agricole				
	Localisation : Plateau de Frescaty (communes de Augny, Marly, Moulins-lès-Metz)				
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE				
OBJECTIFS	<p>Dans le cadre de la politique d'agriculture périurbaine portée par Metz Métropole et de la mise en oeuvre de l'Agrobiopôle sur le Plateau de Frescaty, il a été décidé dès 2015 d'étudier l'installation d'un Espace-Test Agricole (ETA) en maraîchage biologique.</p> <p>Ce premier projet opérationnel de l'Agrobiopôle d'une surface d'environ 5 ha est destiné à accompagner des porteurs de projets dans ce domaine de production. Ce concept innovant de pépinière/couveuse d'entreprises agricoles, qui se développe ailleurs en France, vise ainsi à sécuriser le parcours en vue d'une installation des porteurs de projets qui ne possèdent pas de foncier. Une partie des futurs exploitants serait issue du lycée agricole de Metz-Courcelles-Chaussy. Cet ETA permet à ces exploitants en "devenir" un accompagnement technique, juridique, administratif et opérationnel dans le lancement de leur activité de maraîchage pour une période de 2 à 3 ans afin de tester la faisabilité de leur projet "grandeur nature".</p> <p>Afin de mettre en oeuvre le projet d'ETA et d'assister Metz Métropole dans la définition du programme global d'aménagement du site (implantation de serres, mise en oeuvre d'un système d'irrigation, identification de locaux de stockage, , d'hébergement, de distribution...) et d'identifier les moyens nécessaires à son exploitation (volet matériel, outillage et machine), Metz Métropole bénéficie de l'expertise du lycée agricole de Metz-Courcelles-Chaussy et de leur expérience qu'il développe autour des formations dédiées au maraîchage depuis plus de 5 ans maintenant.</p> <p>Entrant maintenant dans sa phase concrète et opérationnelle, et outre le foncier dédié au maraichage et aux productions, l'ETA doit disposer de locaux de stockage et d'hébergement des 3 "maraichers-testeurs" qui seront implantés sur le site.</p> <p>Une possibilité de présence permanente sur le site et des locaux de stockage des productions et du matériel à proximité immédiate s'avèrent être des critères de réussite de ce type de projets.</p> <p>Deux bâtiments ont ainsi été identifiés comme pouvant être adaptés à ce type d'usage. Il s'agit de 2 pavillons des années 70 qu'il s'agit de mettre aux normes et d'aménager pour accueillir ces nouvelles fonctions.</p>				
FINANCEMENT	<p>Coût total : 280 000 € HT</p> <table border="1"> <tr> <td rowspan="3">Plan de financement</td> <td>Etat : 140 000 €</td> </tr> <tr> <td>Métropole : 140 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autres : Région Grand Est à solliciter</td> </tr> </table>	Plan de financement	Etat : 140 000 €	Métropole : 140 000 €	Autres : Région Grand Est à solliciter
Plan de financement	Etat : 140 000 €				
	Métropole : 140 000 €				
	Autres : Région Grand Est à solliciter				
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Juin-octobre 2018 : finalisation cahier des charges et choix du MOE Octobre-Février 2019 : études Démarrage des travaux : mi-2019</p>				

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→ A - Reconversion du Plateau de Frescaty (ancienne B.A.128)

FICHE ACTION n°3	
DESCRIPTION	Plateau de Frescaty : Maison du Projet
	Localisation : Plateau de Frescaty (communes de Augny, Marly, Moulins-lès-Metz)
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE et EPFL
OBJECTIFS	<p>Le Plateau de Frescaty s'étend sur 380 hectares. Fermé en décembre 2012, le site (anciennement BA 128) a été acquis en juin 2015 par l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour le compte de Metz Métropole.</p> <p>La reconversion du site est en cours, elle vise à répondre à des objectifs essentiels pour cette partie de la métropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compenser la perte des 2500 emplois suite au départ des militaires (avec un objectif de plus de 1500 emplois en 2020) - Assurer l'urbanité du site, notamment en reliant ses périphéries et notamment Augny-Actisud et Marly-Bellefontaine - Ouvrir le site au public et en faire une polarité métropolitaine - Préserver les qualités paysagères et écologiques du site - Conserver et mettre en valeur la mémoire du site <p>Ce dernier objectif se traduit notamment au travers d'une action sur le bâti existant du Plateau de Frescaty. L'ex-BA128 comptait environ 120 bâtiments soit plus de 160 000 m² bâti sur l'ensemble du site. Un plan opérationnel en deux phases a été mis en place avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) en vue de la déconstruction d'environ 60 bâtiments. La 1^{ère} phase compte 35 bâtiments pour environ 35 000 m² et se poursuit sur l'ex-camp de Tournebride.</p> <p>Les 60 bâtiments restant se trouvent sur des secteurs d'aménagement opérationnel menés par Metz Métropole et sont donc soit mis en vente, soit proposés à la location pour des usages temporaires afin d'être reconvertis dès aujourd'hui, ou d'être à minima entretenus s'ils ne font pas partie d'un espace en cours de projet.</p> <p>Par ailleurs, Metz Métropole utilise plusieurs bâtiments pour ses propres besoins : bâtiment d'accueil dit la "conciergerie" pour le gardiennage du site, "Carré de l'Escadron" pour les besoins de stockage de la métropole (décors de l'Opéra-Théâtre, costumes, Centre Pompidou Metz...)</p> <p>Parallèlement, 4 bâtiments ont été reconnus comme des éléments symboliques du site et de son histoire. Aussi Metz Métropole veille particulièrement à leur maintien en l'état et à leur reconversion. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le HM17 (plus grand hangar métallique du site), autour duquel le projet du camp d'entraînement sportif du FC Metz s'articule. Il fera donc l'objet d'une reconversion en stade d'entraînement. - La résidence du Général : cédée à deux investisseurs lorrains avec un parc attenant de 6 ha, elle fait actuellement l'objet d'une reconversion en hôtel-restaurant gastronomique. - Le Mess Mixte (en attente) - La Tour de Contrôle

Ces bâtiments ont notamment déjà fait l'objet d'un audit énergétique en lien avec l'ADEME en vue d'une reconversion exemplaire d'un point de vue énergétique.

Aussi, l'ex-Tour de Contrôle du site pourrait devenir la **maison du projet** du Plateau de Frescaty et ainsi participé à deux des objectifs majeurs de cette reconversion : **ouvrir le site au public et conserver et mettre en valeur sa mémoire.**

Metz Métropole souhaite reconvertir ce bâtiment emblématique de l'ex-base Aérienne 128, en **un lieu d'intérêt collectif ouvert au public.** Le choix de la métropole se porte sur la réalisation d'une maison du projet, permettant de valoriser ce bâtiment emblématique vers l'avenir du plateau de Frescaty en l'ouvrant aux publics.

La mise en place d'une maison du projet au cœur du plateau de Frescaty semble indispensable au regard de l'étendue du projet urbain et de son calendrier. Elle doit notamment permettre la mise en œuvre d'un **processus de co-construction** du projet dans son ensemble en y associant, habitants, acteurs publics et privés, associations.

Idéalement située au cœur du site et à l'intersection de plusieurs secteurs à enjeux : Agrobiopôle, "Base Vie"... , la Tour de Contrôle pourra devenir une véritable centralité du site durant le projet mais aussi de manière pérenne.

Il s'agit donc, sur la base d'un diagnostic complet du bâtiment, de déterminer la meilleure programmation pour **permettre l'accueil des différents acteurs**, usagers et futurs usagers du plateau de Frescaty et **servir de plateforme d'échange** et d'information.

Elle doit permettre de **favoriser un développement global partagé** du Plateau de Frescaty et sera le **lieu de référence de la co-construction.**

Ainsi, quelques pistes de réflexion ne constituant pas une liste exhaustive et contractuelle doivent être étudiées :

- Un espace d'accueil, identifiable et accessible en relation directe avec un espace extérieur.
- Espace de rencontre / salles de réunions
- Espace de travail / bureaux
- Lieu(s) d'exposition(s)
- Un espace d'observation - Un belvédère (tour de contrôle)
- Des espaces techniques et de stockage

Devant être identifiée comme une image du projet global, cette reconversion se doit d'être exemplaire, elle intégrera ainsi une certification HQE, et la production d'énergies renouvelables, qui sont deux axes importants du projet urbain.

Missions de l'étude concernée :

1. Etude de diagnostic

- Relevé d'état des lieux et investigations complémentaires
- Analyse du fonctionnement urbanistique et de la perception architecturale
- Analyse technique

2. Etude de Faisabilité et de programmation

- Scénarios d'utilisation
- Estimation financière
- Conclusions sur la faisabilité

3. Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception d'une maison du projet

- Etudes d'Avant-projet (AVP)
- Etudes d'Avant-projet sommaire (APS)

	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes d'Avant-projet définitif (APD) - Dossier de permis de construire et autres autorisations administratives - Etudes de projet (PRO) 4. Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une maison du projet - Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) - Etudes d'exécution et de synthèse (EXE) - Visa des études d'exécution et de synthèse - Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) 5. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'obtention de la certification HQE bâtiment. <p>A la suite de cette étude globale, les travaux de reconversion du bâtiment pourront démarrer. Leur estimation financière est à préciser par l'étude, notamment en fonction de la programmation précise dévolue aux espaces, et se situera entre 2 et 3 M€ HT.</p>	
FINANCEMENT	Coût total : 250 000 € HT	
	Plan de financement	Etat : 75 000 €
		Métropole : 175 000 €
	Autres : EPFL : 75 000 € mini.	
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Avril-Juin 2018 : finalisation cahier des charges et choix d'un groupement de MOE</p> <p>Juin-novembre 2018 : Diagnostic, programmation et étude conception (phase 1 à 3)</p> <p>Décembre 2018 – Janvier 2019 : validation programme travaux</p> <p>2019 – 2020 : travaux et mission de réalisation</p>	

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→ A - Reconversion du Plateau de Frescaty (ancienne B.A.128)

FICHE ACTION n°4				
DESCRIPTION	Plateau de Frescaty : Rénovation, mise aux normes du bâtiment d'accueil (Conciergerie)			
	Localisation : Augny			
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE et EPFL			
OBJECTIFS	<p>Plus visible de jour en jour, la reconversion du Plateau de Frescaty franchit une nouvelle étape avec le réaménagement de son entrée principale. L'idée générale est de rendre celle-ci plus attractive, pour donner envie aux investisseurs de s'installer sur le site en reconversion. Cet aménagement sera réalisé en trois temps :</p> <p>Une 1^{ère} phase de travaux, démarrée mi-mai 2018, concerne l'espace intérieur au niveau de cette entrée : démolition de l'ancien poste de garde, travail paysager, changements d'éclairages, création de parkings et signalétique. Des explications sur le site et ses activités seront accessibles sur un panneau informatif.</p> <p>Metz Métropole s'applique à faire émerger une identité propre au Plateau de Frescaty, en harmonisant progressivement toutes les entrées. Les marquages au sol s'inspireront des marquages de la piste, qui reste un symbole graphique fort, même si le Plateau de Frescaty aborde désormais un visage moins militaire.</p> <p>La 2^{ème} phase de travaux revisitera l'accès au Plateau de Frescaty. La création d'un giratoire en face de l'entrée principale, prévue fin 2018, s'appuie sur une réflexion à plus long terme et facilitera le trafic qui devrait s'intensifier sur ce secteur.</p> <p>La 3^{ème} phase (objet de la demande de financement au titre du PMI) concernera la réhabilitation du bâtiment dit de la conciergerie. Ce bâtiment d'une surface utile d'environ 2200 m² est constitué d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol. Séparé en plusieurs entités il avait du temps de l'armée plusieurs utilités : poste de contrôle, bureaux, armurerie, prison... Construit en 1956 de nombreux travaux sont donc à prévoir pour le mettre aux normes (accès PMR, électricité, amiante, norme énergétique...). Seul bâtiment du site encore raccordé aux réseaux et porte d'entrée sur le site à ce jour, il sert de lieux de contrôle et à vocation à accueillir à la fois des services (type micro crèche par exemple) mais également des entreprises qui auraient besoin de bureaux.</p> <p><i>Missions de l'étude concernée :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mission de maîtrise d'œuvre de conception 2. Mission de maîtrise d'œuvre de réalisation 3. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'obtention de la certification HQE bâtiment. + Travaux 			
FINANCEMENT	Coût total : 980 000 € HT			
	<table border="1"> <tr> <td>Plan de financement</td> <td>Etat : 440 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Métropole : 540 000€</td> </tr> </table>	Plan de financement	Etat : 440 000 €	
Plan de financement	Etat : 440 000 €			
	Métropole : 540 000€			
CALENDRIER DE REALISATION	<p>2018 : programmation & études de MOE</p> <p>2019 : travaux</p>			

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→ A - Reconversion du Plateau de Frescaty (ancienne B.A.128)

FICHE ACTION n°5							
DESCRIPTION	Plateau de Frescaty : Rénovation, mise aux normes des bâtiments du Carré de l'Escadron						
	Localisation : Augny						
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE						
OBJECTIFS	<p>Situé sur le Plateau de Frescaty. ladite zone de l'ancienne BA128, d'une surface de 4,5 hectares, extensible d'1,5 hectares, comprend 7 hangars métalliques dans des états de vétusté divers.</p> <p>Afin de répondre à ce besoin urgent de stockage des décors de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole mais également des autres services de la métropole, un budget d'1 M € a été voté par Décision Modificative du Conseil de Communauté en date du 26 septembre 2016 en vue de l'aménagement de cet ensemble.</p> <p>Cette première tranche d'1 M € TTC permettra de réaliser les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HM07 : Curetage et travaux de serrurerie pour accueillir le stockage du Centre Pompidou-Metz actuellement dans le HM09, - HM08 : Curetage et travaux de serrurerie pour accueillir des éléments de Lapidaire libérant ainsi de la place dans les réserves et cours du Musée ainsi que dans la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, - HM11 : Marché de maîtrise d'œuvre en vue du changement de destination (Permis de construire à déposer) du hangar avec prise en compte de la réglementation ICPE et des normes et recommandations liées au stockage d'éléments de décors et costumes, - Voiries et branchement divers : Viabilisation de la zone par raccordement aux nouveaux réseaux créés sur le Plateau de Frescaty. <p>Une deuxième tranche d'aménagement sera nécessaire pour desservir l'ensemble des bâtiments en réseaux divers et pour procéder à leur rénovation et mise en conformité totale.</p>						
FINANCEMENT	<p>Coût total : 980 000 € HT</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="text-align: right;">Etat : 490 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Plan de financement</td> <td style="text-align: right;">Métropole : 490 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Autres :</td> </tr> </table>		Etat : 490 000 €	Plan de financement	Métropole : 490 000 €		Autres :
	Etat : 490 000 €						
Plan de financement	Métropole : 490 000 €						
	Autres :						
CALENDRIER DE REALISATION	<p>2018 : programmation & études de MOE</p> <p>2019 : travaux</p>						

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→ B - Protection et valorisation du Mont Saint Quentin

FICHE ACTION n°6	
Plan de gestion du Mont Saint Quentin	
DESCRIPTION	Localisation : Site classé du Mont Saint Quentin (Ban-Saint-Martin, Scy-Chazelles, Lessy, Lorry-lès-Metz, Longeville-lès-Metz et Plappeville)
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE et EPFL
OBJECTIFS	<p>Culminant à 358 mètres, poumon vert de l'agglomération messine, le site du Mont Saint-Quentin s'étend sur près de 699 ha sur les Communes du Ban-Saint-Martin, Scy-Chazelles, Lessy, Lorry-lès-Metz, Longeville-lès-Metz et Plappeville. Ses richesses patrimoniales historiques et naturelles sont reconnues et régies par plusieurs réglementations (Monuments historiques, Natura 2000, périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains...)</p> <p>Par délibération du Conseil de Communauté en date du 28 octobre 2002, le Mont Saint-Quentin est déclaré site d'intérêt communautaire en matière de développement économique rattaché aux zones d'activités économiques à caractère touristique.</p> <p>Dès lors, Metz Métropole le place au coeur d'un projet global d'aménagement à l'échelle du site classé en lançant le projet de mise en valeur et de gestion du site classé par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002.</p> <p>Parmi les 700 ha du site classé du Mont Saint-Quentin, 211 ha étaient des emprises militaires et sont aujourd'hui propriété de Metz Métropole</p> <p>Initiés en 2008, les travaux de dépollution pyrotechnique ont été soldés par Metz Métropole en septembre 2013 et ont nécessité près de 800 K€ d'investissement.</p> <p>Le portage foncier des emprises militaires du Mont Saint-Quentin et la conduite des opérations d'aménagement est effectué par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine permettant à Metz Métropole de bénéficier en plus d'un portage foncier avantageux, d'un accompagnement financier inscrit au titre du grand projet X du CPER 2007-2014.</p> <p>L'EPFL a ainsi conduit entre 2011 et 2014, une étude de mise en sécurité et de travaux sur les emprises militaires et leurs ouvrages pour estimer les travaux nécessaires à leur ouverture au public.</p> <p>Afin d'accélérer ces demandes d'autorisation de travaux, Metz Métropole et la DREAL ont souhaité conjointement mettre en place un plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin par groupement de commandes et convention en date du 22 septembre 2015.</p> <p>Des ateliers participatifs ont permis d'associer le Conseil de développement durable de Metz Métropole (CODEV) et les membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des pelouses du Pays messin.</p> <p>Ce plan de gestion permet de définir un projet global d'aménagement du site classé en intégrant les différents enjeux sur le site (préservation environnementale, développement agricole, gestion des itinéraires de randonnées, gestion du foncier, sécurisation pour les administrés et pour l'accueil touristique, valorisation des richesses patrimoniales naturelles et culturelles).</p> <p>Le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin se compose de trois parties :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • un diagnostic et une hiérarchisation des enjeux du site, • la définition d'une ambition et d'un projet d'aménagement et de gestion du site classé, • une programmation opérationnelle chiffrée sur la période 2016 - 2020. <p>Le site est reconnu unanimement comme site patrimonial et sensible à valoriser au bénéfice de toute l'agglomération pour les habitants et les visiteurs. Quatre orientations opérationnelles sont proposées pour l'aménagement et le développement du site dans le respect de ses richesses naturelles et culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gérer l'espace et les dynamiques agro-forestières (Axe A) pour favoriser la diversité écologique et paysagère, • organiser la découverte du site pour mettre en valeur les paysages et les patrimoines grâce à la structuration de 22 km de sentiers (Axe B) • planifier des actions progressives de sécurisation et de valorisation des ouvrages militaires (Axe C) • mise en oeuvre et animation du projet (Axe D) <p>Ces actions programmées pour la période 2016 à 2020 (organisation des sentiers autour des ouvrages, défrichement, ouverture paysagère, sécurisation des ouvrages) visent à aménager le site de manière douce afin de garantir la sécurité des usagers et proposer à la marge des actions de valorisation. Le coût global du plna de gestion a été estimé initialement à près de 1,8 M.€. A ce jour 1,3 M.€ ont été fléchés sur l'axe C (<i>chiffré a minima</i>), et sont financés à 80% par l'EPFL. L'axe A bénéficie quant à lui d'un soutien au titre de Natura 2000 certaines des mesures.</p>								
FINANCEMENT	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Coût total : 500 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Plan de financement :</td> <td>Etat : 200 000 €</td> </tr> <tr> <td>Axe B&D : 300 000 €</td> <td>Métropole : 300 000 € à définir</td> </tr> <tr> <td>Axe C : 200 000 €</td> <td>Autres : EPFL (sur axe C) à définir Région Grand Est (à solliciter)</td> </tr> </table>	Coût total : 500 000 € HT		Plan de financement :	Etat : 200 000 €	Axe B&D : 300 000 €	Métropole : 300 000 € à définir	Axe C : 200 000 €	Autres : EPFL (sur axe C) à définir Région Grand Est (à solliciter)
Coût total : 500 000 € HT									
Plan de financement :	Etat : 200 000 €								
Axe B&D : 300 000 €	Métropole : 300 000 € à définir								
Axe C : 200 000 €	Autres : EPFL (sur axe C) à définir Région Grand Est (à solliciter)								
CALENDRIER DE REALISATION	<p>2018 : finalisation des études de maitrise d'œuvre & début des travaux sur l'axe C</p> <p>2018-2020 : études et aménagements actions Axe B (itinéraire, cheminement)</p>								

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→ C. Liaison Campus du Saulcy/Caserne Roques : Passerelle et projet urbain

FICHE ACTION n°7				
DESCRIPTION	Passerelle piétons/vélos à hauteur de la digue de Wadrineau à Metz			
	Localisation : Metz - la passerelle franchit la Moselle, en aval de la digue de Wadrineau et relie la véloroute V50 à l'île du Saulcy			
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE			
OBJECTIFS	<p>Metz Métropole a engagé la révision de son Plan de Déplacement Urbain (PDU) datant de 2006 et travaille à la définition de sa stratégie en matière de mobilités pour les 10 ans à venir, en mettant l'accent sur les modes alternatifs à la voiture individuelle.</p> <p>Concernant les modes actifs et notamment le développement des infrastructures cyclables, Metz Métropole a lancé une étude de définition de son Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de l'agglomération permettant le développement concerté d'une politique globale en matière de déplacement à vélo.</p> <p>Un des points noirs mis en exergue lors du diagnostic du Schéma Directeur Cyclable est l'enclavement de l'île du Saulcy qui accueille le campus universitaire, des logements étudiants, et des équipements sportifs. Un seul pont dessert l'île, orienté à l'est, vers la place Nelson Mandela, obligeant les usagers à utiliser des axes très fréquentés (axe de Paris – boulevard Sérot). L'idée est de mettre en place un itinéraire cyclable court, éloigné de ces axes de circulation chargés, permettant aux étudiants logés sur le Ban Saint Martin de rejoindre rapidement le campus universitaire et la ligne METTIS B, aux cyclistes d'avoir une connexion sur la véloroute V50 - Charles le Téméraire.</p> <p>L'objectif du franchissement de la Moselle par une passerelle Piétons-Vélos à hauteur de la digue de Wadrineau, à Metz, est donc de permettre de créer une liaison mode actifs entre l'extrémité sud de l'île du Saulcy et la véloroute V50 - Charles le Téméraire et le Ban Saint Martin.</p> <p>L'étude préliminaire commandée au bureau d'études PMM a permis de définir une implantation en fonction de la cote de crue centennale, de la largeur de la Moselle à franchir et des possibilités d'ancrage sur les berges. Une proposition d'une passerelle de 3 travées, supposant donc 2 appuis dans la Moselle a été formulée avec un accostage côté Saulcy bien positionné puisqu'en accès plus direct vers le terminus de la ligne METTIS B et les principaux aménagements cyclables de l'île.</p>			
FINANCEMENT	Coût total : 2 580 000 € HT 2 330 000 € HT de travaux + 250 000 € HT d'études amont			
	<table border="1"> <tr> <td rowspan="3">Plan de financement</td> <td>Etat : 947 500 €</td> </tr> <tr> <td>Métropole : 1 632 050 € HT</td> </tr> <tr> <td>Autres :</td> </tr> </table>	Plan de financement	Etat : 947 500 €	Métropole : 1 632 050 € HT
Plan de financement	Etat : 947 500 €			
	Métropole : 1 632 050 € HT			
	Autres :			
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Avant-projet : fin 2018</p> <p>Projet / DCE : fin premier semestre 2019</p> <p>Travaux : automne 2019 (15 mois de travaux)</p>			

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→ C. Liaison Campus du Saulcy/Caserne Roques : Passerelle et projet urbain

FICHE ACTION n°8	
DESCRIPTION	Etude de requalification urbaine de la Caserne Roques
	Localisation : Site de l'ancienne Caserne Roques Communes de Longeville-lès-Metz et de Ban-Saint-Martin
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE
OBJECTIFS	<p>La caserne Roques, construite pendant l'annexion à la fin du 19ème siècle en bordure de la Moselle, constitue depuis sa désaffectation un site résidentiel d'importance destiné principalement à du logement social et étudiant.</p> <p>Elle se situe en grande partie sur le ban de la commune de Longeville-lès-Metz, mais aussi sur la commune de Ban-Saint-Martin pour environ un quart du terrain d'assiette.</p> <p>Le site représente une superficie de près de 4 hectares et se compose de six bâtiments principaux ordonnancés autour d'une cour centrale occupée par des espaces verts.</p> <p>Les deux principaux acteurs sont Moselis pour le logement social et le CROUS pour le logement universitaire qui est toutefois géré par Moselis (près de 100 logements sociaux et 270 chambres universitaires).</p> <p>La situation aujourd'hui est préoccupante à plusieurs titres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les logements universitaires ne sont plus aux normes.▪ La structure des bâtiments est difficilement compatible avec les normes actuelles en matière de logement.▪ Enfin un programme de réhabilitation global et une nouvelle répartition des locaux sont estimés indispensables par Moselis. <p>Par ailleurs, le site est encore propriété de l'Etat, Moselis étant titulaire d'un bail emphytéotique.</p> <p>A ce jour, Moselis, en fin de bail, n'a pas la capacité de porter seul une opération lourde de réhabilitation.</p> <p>Le CROUS ne souhaite plus détenir de logement étudiant sur ce site qu'il juge trop éloigné des trois campus universitaires de la Métropole.</p> <p>Enfin, les communes de Longeville-lès-Metz et de Ban Saint-Martin souhaitent le soutien de la Métropole pour mettre au point et structurer une opération visant à réhabiliter un patrimoine essentiel et lisible de leur territoire, et devant répondre à trois objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Eviter une dégradation inéluctable du site qui constituerait une rupture dans le paysage urbain.▪ Répondre aux besoins en logements, notamment sociaux, dans deux communes ne disposant plus de foncier facilement maîtrisable.▪ Maintenir une offre étudiante sociale sur le territoire de la Métropole.

	<p>Dans ce contexte, Metz Métropole estime que seule une opération globale d'aménagement permettra de répondre à ces enjeux.</p> <p>Cette opération comporte plusieurs volets d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un projet d'aménagement visant notamment à : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les conditions d'intégration du projet dans son environnement (question de la poursuite des voiries afin de désenclaver le site, etc.). ○ Etudier la capacité des bâtiments existants à accueillir des logements aux normes actuelles. ○ Etudier les possibilités de faire émerger des potentiels fonciers (éventuellement par des démolitions) permettant de dégager des recettes financières (notamment pour des programmes en accession à la propriété, voire des programmes tertiaires). <p style="margin-left: 40px;">Une mise en concurrence d'équipes de conception est à organiser.</p> ▪ Elaboration d'un programme d'équipement public (voiries et espaces publics, réseaux, etc.). <p>Ces études doivent permettre, dans un premier temps, le lancement des procédures et travaux pré-opérationnels nécessaires, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition du foncier, et portage adapté. ▪ Démolition éventuelle. ▪ Diagnostics et fouilles archéologiques en tant que de besoin. 	
FINANCEMENT	Coût total : 180 000 €	
	Plan de financement	Etat : 90 000 €
		Métropole : 90 000 €
Autres :		
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Rédaction du cahier des charges : 2^{ème} semestre 2018</p> <p>Lancement des études : 2019</p>	

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→D - Poursuivre le déploiement du PCAET par la réalisation d'une étude de planification énergétique

FICHE ACTION n°9							
DESCRIPTION	Etude de planification énergétique (EPE) à l'échelle de la Métropole						
	Localisation : Ensemble du territoire de Metz Métropole						
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE						
OBJECTIFS	<p>Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont cette étude constituerait l'outil cartographique, ce projet multi-acteurs et pluridisciplinaire vise à réaliser un outil décisionnel où chaque partenaire sera à la fois contributeur (de données) et bénéficiaire (d'analyses croisées, modélisations).</p> <p>Ainsi, l'étude permettra de relier et croiser des données (air, énergie, urbanisme, mobilité, logement...) souvent traitées isolément, afin d'alimenter à la fois les politiques publiques de Metz Métropole, les documents de planification du territoire et les projets opérationnels des différents partenaires.</p> <p>Le projet intégrera d'abord un monitoring énergétique territorial (diagnostics des réseaux, des consommations d'énergie, des productions d'énergies renouvelables -EnR-), le recueil de données géolocalisées permettant la création d'une application SIG de Transition Energétique et l'identification de zones d'intervention prioritaires. Il débouchera sur des projets opérationnels, comme la rénovation énergétique ciblée des logements, un service de flexibilité locale (optimisation des réseaux de distribution d'électricité), la récupération de la chaleur fatale (eaux usées, datacenters), la production d'EnR...</p> <p><i>Missions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - AMO - Diagnostic de la distribution (électricité, gaz, chaleur, froid), des consommations d'énergie, des énergies renouvelables - Application SIG (prise en compte des besoins transversaux des politiques énergie, urbanisme, mobilité, logement...), - Etudes de potentiel et/ou opérationnelles EnR, etc... 						
FINANCEMENT	<p>Coût total : 400 000 € HT</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="text-align: right;">Etat : 160 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Plan de financement</td> <td style="text-align: right;">Métropole : 240 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Autres : ADEME : 70 000 € Caisse des Dépôts : 70 000 € Région Grand Est : à solliciter</td> </tr> </table>		Etat : 160 000 €	Plan de financement	Métropole : 240 000 €		Autres : ADEME : 70 000 € Caisse des Dépôts : 70 000 € Région Grand Est : à solliciter
	Etat : 160 000 €						
Plan de financement	Métropole : 240 000 €						
	Autres : ADEME : 70 000 € Caisse des Dépôts : 70 000 € Région Grand Est : à solliciter						
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Avril-Juin 2018 : benchmark, rédaction des cahiers des charges</p> <p>Juin-septembre 2018 : consultation</p> <p>Septembre 2018 : attribution du marché de prestations</p> <p>Octobre 2018 – Janvier 2020 : réalisation de l'étude et livrables</p>						

Priorité 1 : La métropole de l'Ecologie Urbaine et Humaine

→E - Poursuivre le déploiement du PCAET par la réalisation d'une étude de planification énergétique

FICHE ACTION n°10					
DESCRIPTION	Programme "La Transfo" : préfiguration d'un laboratoire d'innovation publique				
	Localisation : Ensemble du territoire de Metz Métropole				
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE				
OBJECTIFS	<p>La 27e Région conduit des programmes de « recherche-action » visant à tester de nouvelles méthodes d'innovation avec les acteurs publics.</p> <p>La Transfo est un programme expérimental mené par La <u>27e Région</u>, et qui vise à accompagner des collectivités dans la création de leur propre laboratoire d'innovation interne.</p> <p>La 27e Région mandate une équipe pluridisciplinaire de 3 personnes pour chaque collectivité participante. Cette équipe est constituée de professionnels expérimentés (designers, sociologues, urbanistes, spécialistes en ingénierie de la participation ...), habitués à travailler avec des administrations et des collectivités publiques. Ce sont les résidents.</p> <p>Chaque collectivité lance un appel à candidatures pour composer un groupe de 20 agents, issus d'une grande diversité de directions et de champs de politiques publiques, tous volontaires pour participer au programme et encouragés pour cela par leur hiérarchie. Ce sont les ambassadeurs.</p> <p>Tous prennent part à des sessions successives de travaux pratiques animées par les résidents. Ces sessions représentent 35 jours au total, à raison de séquences de 2 à 3 jours d'affilée, réparties sur 12 à 18 mois. Du temps de préparation est à prévoir pour les Ambassadeurs entre les sessions (5 à 8 jours cumulés en moyenne).</p> <p>Pendant les 6 premiers mois, les sessions sont consacrées à des projets très opérationnels, des cas pratiques précis qui permettent de tester de nouvelles façons de concevoir ou d'améliorer des dispositifs existants. Dans la seconde partie du programme, elles portent davantage sur la préfiguration du futur labo d'innovation, ses valeurs, ses méthodes et ses compétences, ses modes opératoires, son organisation, son budget, sa gouvernance ... L'hypothèse de départ est qu'il n'est pas possible de créer un tel dispositif du jour au lendemain et sans le tester collectivement au préalable.</p>				
FINANCEMENT	<p>Coût total : 165 000 € HT</p> <table border="1"> <tr> <td rowspan="3">Plan de financement</td> <td>Etat : 33 000 €</td> </tr> <tr> <td>Métropole : 132 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autres :</td> </tr> </table>	Plan de financement	Etat : 33 000 €	Métropole : 132 000 €	Autres :
Plan de financement	Etat : 33 000 €				
	Métropole : 132 000 €				
	Autres :				
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Signature convention, recrutement des ambassadeurs, choix du premier cas pratique : septembre - novembre 2018</p> <p>Démarrage Transfo : décembre 2018</p> <p>- 14 sessions, une par mois (hors août), terme à février 2020</p>				

Priorité 2 : La métropole "Art & Tech"

→ *Soutenir la montée en puissance de TCRM BLIIDA, tiers-lieu labellisé French Tech, laboratoire de partage et de prospective pour les projets créatifs*

FICHE ACTION n°11					
DESCRIPTION	Dépollution du site de TCRM BLIIDA préalable à la mise en œuvre de son programme de développement (études et travaux)				
	Localisation : Metz – Avenue de BLIIDA				
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE				
OBJECTIFS	<p>Ancien site industriel de 30.000 m², situé à quelques minutes à pied du centre-ville historique de Metz, TCRM-BLIIDA, devenu résidence d'artistes en 2014, puis bâtiment totem LOR'nTECH, conjugue le futur au présent en accueillant et accompagnant des projets entrepreneuriaux dans les domaines de l'art, de la culture, du jeu vidéo, de l'économie sociale et solidaire, du numérique et des objets connectés.</p> <p>Le site de TCRM-BLIIDA, propriété de Metz Métropole, est aujourd'hui un tiers-lieu d'innovation, d'inspiration et d'intelligence collective. Il accueille à la fois des entrepreneurs de l'économie créative et de l'économie numérique. En plein développement, un important projet de restructuration est programmé sur le site et l'ouvrira d'avantage encore au public et aux entrepreneurs. 11,5 M.€ vont ainsi être investis dans les 3 à 4 prochaines années pour un large programme de travaux d'ores et déjà phasés.</p> <p>Première étape, faire grossir TCRM-BLIIDA de 2 500 m² supplémentaires en requalifiant certains locaux encore inutilisés. Cela permettra d'ouvrir de nouvelles surfaces pour accompagner les start-up dans leur croissance, ainsi qu'un restaurant et un pôle médias.</p> <p>Seconde étape, horizon 2019-2020, rentabiliser l'ensemble du site, soit 13 000 m².</p> <p>Un dialogue compétitif a été lancé. Quatre entreprises ont été présélectionnées et travaillent actuellement sur un réagencement des espaces et une mise en valeur du site : création d'un pôle médias, d'une serre artistique, d'un restaurant, d'une boutique et élargissement des espaces affectés aux start-up.</p> <p>Pour mener ce chantier, la SAS BLIIDA (opérateur des travaux) dispose d'une enveloppe de 11,5 millions d'euros.</p> <p>En préalable à ces travaux de développement, et compte tenu de l'ancienne vocation du site, Metz Métropole propriétaire des terrains doit procéder à des opérations de dépollution (hydrocarbures et cadmium) très sectorisées et ponctuelles sur le périmètre du projet.</p>				
FINANCEMENT	<p>Coût total : 350 000 € HT</p> <table border="1"> <tr> <td rowspan="3">Plan de financement</td> <td>Etat : 175 000 €</td> </tr> <tr> <td>Métropole : 175 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autres :</td> </tr> </table>	Plan de financement	Etat : 175 000 €	Métropole : 175 000 €	Autres :
Plan de financement	Etat : 175 000 €				
	Métropole : 175 000 €				
	Autres :				

**CALENDRIER
DE
REALISATION**

Avril 2018 : consultation de MOE

Mai-Juin 2018 : études de MOE

Juillet 2018 : attribution des travaux

Août-Septembre 2018 : phase de réalisation travaux

Octobre-Novembre 2018 : Fin de l'opération

Priorité 2 : La métropole "Art & Tech"

→ *Conduire la reconquête d'un patrimoine historique aujourd'hui anonyme pour permettre l'émergence d'un tiers-lieu complémentaire.*

FICHE ACTION n°12	
DESCRIPTION	Réhabilitation d'un site remarquable en tiers-lieux d'essaimage de Bliiida (études et travaux)
	Localisation : Metz – Rue du Général Ferrié
	Maître d'ouvrage : Ville de Metz
OBJECTIFS	<p>Situé entre le Boulevard Victor Demange et la rue Henry de Ranconval, cet ancien site militaire datant de 1896, est le point de jonction entre le quartier d'Outre Seille et la ville plus récente, étendue dans les années 70 sur la colline de Bellecroix.</p> <p>Positionnés dans la continuité immédiate de la Porte des Allemands, les anciens entrepôts frigorifiques militaires sont constitués d'un important bâtiment érigé sous une colline végétalisée, préservée de tout aménagement, ainsi que d'un parvis pavé s'ouvrant sur un parc arboré bordé par la Seille. L'absence de voisinage permet d'envisager sereinement tous types d'activités.</p> <p>Ce bâtiment d'environ 1 000 m² est constitué de 11 cellules parallèles de 40 à 100 m², utilisables de façons séparées ou regroupées. Il est en partie construit sur sous-sol (4 cellules frigorifiques).</p> <p>Mis en sommeil depuis une dizaine d'années à la suite de périodes d'occupations sauvages et de dégradations, ce bâtiment et plus largement ce lieu doivent faire l'objet d'une appropriation citoyenne et coopérative, autour des acteurs locaux de l'innovation sociale, de la culture et de l'économie sociale et solidaire. Cette ambition doit permettre, à proximité immédiate de l'hyper centre, l'émergence d'un tiers-lieu complémentaire à BLIIDA. Evénements organisés en extérieur, expositions, résidences d'artistes, restaurant d'insertion, bar de nuit, lieu de vie nocturne pourraient en être quelques-uns des usages.</p> <p>Les entrepôts frigorifiques sont en liaison avec un monument phare du patrimoine messin, la "Porte des Allemands".</p> <p>Ce patrimoine, classé monument historique en 1966, est l'un des symboles les plus importants de la ville de Metz. Vestiges historique des remparts médiévaux messins et enjambant la Seille, cette porte sert de pont physique et historique entre le cœur ancien et les quartiers plus récents. Après un important chantier de restauration, ce magnifique ouvrage a rouvert ses portes en 2014 et accueille depuis de nombreuses expositions, spectacles mais aussi des conférences et réunions. Il comprend notamment plusieurs salles, un jardin privatif et une terrasse panoramique.</p> <p>Au-delà d'un lien fonctionnel permettant l'accès de l'un à l'autre, mais également de la ville historique au boulevard de Trèves et à la colline de Bellecroix, la recherche d'un lien plus fort que simplement fonctionnel de ces deux lieux sera l'un des principaux enjeux et critères de réussite du projet.</p>

	<p>A cet effet, la commune de Metz, propriétaire du site, entend lancer un appel à projets autour de l'entrepreneuriat, de la création artistique, de l'animation événementielle et de l'économie sociale et solidaire. Une attention toute particulière sera portée aux dimensions pédagogique et intergénérationnelle, à la création du lien avec la Porte des Allemands, et à la redynamisation du quartier Outre-Seille (qui pâtit de l'absence d'espaces verts).</p> <p>Une votation citoyenne d'un mois permettra de retenir le ou les projets lauréats pour une mise en œuvre dès 2019.</p> <p>Préalablement à ces travaux de développement, et compte tenu de l'ancienne vocation du site, la Commune de Metz, propriétaire de l'ensemble, doit procéder à des diagnostics de l'existant, aux travaux de remise en état du bâti et à la viabilisation de celui-ci. La localisation du site et sa sensibilité du point de vue naturel et paysager rendent la phase d'études préalables particulièrement importante, pour déterminer les possibilités futures de réaménagement et les conservations à opérer.</p>	
FINANCEMENT	Coût total : 1 000 000 € HT	
	Plan de financement	Etat : 500 000€
		Ville : 500 000€
	Autres :	
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Etudes 2018-2019</p> <p>Travaux 2019-2020</p>	

FICHE ACTION CCM1	
DESCRIPTION	Elaboration d'un Plan Paysage sur le périmètre du SCOTAM
	Localisation : ensemble du territoire du SCOTAM
	Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du SCOT de l'agglomération messine
OBJECTIFS	<p><u>La philosophie du projet</u></p> <p>Le projet du Syndicat mixte correspond à l'élaboration d'un Plan de Paysage d'envergure. Il consiste à développer une approche participative combinant les entrées urbanisme, paysages et outils numériques. Cette démarche vise à impulser de nouvelles dynamiques locales pour permettre aux acteurs locaux, d'une part, de mieux appréhender les enjeux globaux à court et long terme et, d'autre part, d'aborder différentes problématiques d'aménagement du territoire dans une démarche intégrée. Le Plan de Paysage du Syndicat mixte s'attachera à la valorisation des patrimoines paysagers pour leurs aspects environnementaux, économiques et sociaux. Il s'inscrit ainsi dans la perspective de valoriser les richesses culturelles et l'image du territoire, de requalifier les secteurs abandonnés, de restaurer les milieux naturels et d'assurer une meilleure gestion des ressources dans un contexte changeant. L'approche paysagère sera notamment l'occasion d'aborder l'intérêt des solutions fondées sur la nature et d'apporter un éclairage particulier sur les questions liées à la préservation de la biodiversité, à la fonctionnalité des sols, à la qualité de l'air ainsi qu'à la gestion économe et qualitative de la ressource en eau. L'objectif, in fine, étant de proposer - aux habitants, aux visiteurs, aux entreprises - un cadre de travail, de déplacements, de loisirs, d'activités, de vie, bénéficiant d'une haute qualité paysagère. Il s'agit de saisir l'outil Paysage pour mettre en valeur l'identité du territoire, accroître son attractivité, l'aménager et le développer, tout en se préparant aux changements futurs.</p>
	<p><u>Un projet exploratoire</u></p> <p>Suivant cette philosophie et afin de répondre aux enjeux concernant son territoire, le Syndicat propose un projet présentant, à plusieurs titres, un caractère exploratoire. Au titre de sa structure porteuse : à l'échelle nationale il est très rare qu'un Syndicat mixte de SCoT porte un Plan de Paysage, à l'échelle de la Région Grand Est, le Syndicat mixte du SCoTAM fait figure d'exception. Au titre de son échelle territoriale : le périmètre du SCoTAM comprend 7 EPCI représentant 225 communes, il est frontalier avec le Land de la Sarre et le département de la Meuse. Au titre de sa démarche intégrée : celle-ci associe étroitement les entrées urbanisme, paysages, outils numériques et combine les approches réglementaire et pédagogique. Le projet porte ainsi des enjeux forts en matière de conception méthodologique, d'innovation relative à l'action publique, de cohérence et de portée territoriale.</p>
	<p><u>Un projet lauréat</u></p> <p>Soumis à l'analyse de l'État dans le cadre de l'appel à projets national Plans de Paysage 2017, le projet a été déclaré lauréat par le Ministère de la Transition</p>

	<p>Écologique et Solidaire. Il bénéficie à ce titre de l'enveloppe de 30 000 euros allouée à chaque lauréat quel que soit l'échelle territoriale sur laquelle il agit (commune, EPCI, SCoT, etc.). Le Syndicat mixte du SCoTAM est le seul lauréat 2017 à l'échelle de la Région Grand Est, il est également le seul Syndicat mixte de SCoT de cette région à porter un Plan de Paysage. La conception de cette méthodologie innovante fera l'objet d'un retour d'expérience auprès du Club national Plan de Paysage qui souhaite capitaliser les éléments méthodologiques pertinents dans la perspective d'étendre la démarche à l'ensemble du territoire national.</p>	
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Coût total : 185 000 € HT</p>	
	<p>Plan de financement</p>	<p>Etat : 37 000 €</p>
		<p>SCOTAM : 60 000 € Autres : Ministère Transition écologique : 30 000 € FEADER : 58 000 € (sollicité)</p>
<p>CALENDRIER DE REALISATION</p>	<p>DUREE : 24 mois - COMMENCEMENT D'EXECUTION : prévue fin mai 2018 - FIN D'EXECUTION PREVUE : fin mai 2020</p>	

FICHE ACTION CCM 2	
DESCRIPTION	Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial
	Localisation : Metz Métropole + territoires associés (en cours de définition)
	Maître d'ouvrage : METZ METROPOLE
OBJECTIFS	<p>La remise en question profonde de l'agriculture intensive, la réalité de ses effets dramatiques sur la nature comme sur la santé humaine, la perte de confiance à l'égard des productions de l'industrie agro-alimentaire ont amorcé, soutenues par l'émergence d'un nouveau rapport à la nature et à la santé, l'apparition d'une agriculture alternative et durable qui intègre préoccupations économiques, écologiques, et éthiques. Cette nouvelle approche de l'agriculture s'impose en outre comme un outil précieux de lutte contre l'artificialisation des espaces.</p> <p>Metz Métropole, dont 38% de la superficie est consacrée à l'agriculture, s'engage depuis 2010 dans le soutien et la promotion de l'agriculture péri-urbaine, affirmant ainsi sa volonté de protéger la valeur des terres, de soutenir la création d'emplois dans des filières spécifiques, de créer une cohésion sociale autour d'un besoin croissant de nature, et de donner une nouvelle place à l'agriculteur, placé au cœur des attentes urbaines.</p> <p>En s'inscrivant dans la reconnexion des politiques agricoles et alimentaires à l'échelle du système agro-alimentaire territorial, Metz Métropole est au cœur des défis, des dynamiques, et des ambitions des Etats Généraux de l'Alimentation et du Programme National Alimentaire.</p> <p>Le Plateau de Frescaty, dont 46 hectares sont exclusivement réservés à l'agriculture, sera "l'épicentre" du projet de P.A.T. Espace d'expérimentation hors norme, le Plateau de Frescaty sera ainsi le symbole, à travers son Agrobiopole, de la friche militaire devenue nourricière.</p> <p>Le P.A.T. aura vocation à structurer la politique agricole et alimentaire de Metz Métropole pour la période 2019-2021. Par l'approche "alimentation", le projet permettra de définir un cadre d'intervention au regard d'enjeux multiples : gestion foncière, économie de proximité, justice sociale, santé, lutte contre le gaspillage alimentaire, paysages et environnement,...)</p> <p>Le P.A.T. constituera une réponse opérationnelle qui permettra d'offrir à tous les habitants une alimentation saine, qualitative et durable, issue majoritairement de circuits de proximité, contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et pour toute la chaîne de valeur, et respectueuse de l'environnement.</p> <p>Il s'agit pour la Métropole d'être accompagnée par l'Etat pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la formalisation d'un "Projet Alimentaire Territorial"</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>enclencher, développer et consolider la dynamique d'échange et de travail partenarial avec les acteurs du système alimentaire notamment dans le cadre de TIGA ;</i> - <i>favoriser l'émergence d'une vision partagée de l'alimentation auprès des acteurs ;</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un diagnostic partagé ; - prioriser les enjeux du projet ; - poser les jalons du PAT, sa définition, ses objectifs, sa feuille de route, l'identification de ses points forts et des axes de travail qu'il conviendra de creuser ; - définir la stratégie de communication du projet ; - accompagner les porteurs de projet (notamment dans le cadre de la démarche TIGA) dans des démarches déjà bien formalisées. 	
FINANCEMENT	Coût total : 250 000 € HT	
	Plan de financement	Etat : 50 000 €
		Métropole : 200 000 €
Autres : Caisse de Dépôts (12 500€) ADEME (?) DRAAF (?)		
CALENDRIER DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 – 2018 / 2019 : Phase de préfiguration du PAT <ul style="list-style-type: none"> - Identification détaillée du projet et de ses spécificités - Réalisation d'un diagnostic partagé - Définition de la stratégie alimentaire du territoire et de la gouvernance du projet - Réponse à l'appel à projets PNA 2018 - Identification d'axes de coopération avec les territoires limitrophes (dans le cadre du volet "coopération territoriale" du Pacte Métropolitain d'Innovation. • Phase 2 – 2019 / 2021 : Programme opérationnel (définition, mise en œuvre et suivi) – <u>consultation extérieure</u> <ul style="list-style-type: none"> - A inscrire dans le cadre de l'obtention de la labellisation nationale des PAT 	

FICHE ACTION CCM3					
DESCRIPTION	Protection inondation de la zone ACTISUD				
	Localisation : JOUY-AUX-ARCHES				
	Maître d'ouvrage : en cours de définition				
OBJECTIFS	<p>La zone commerciale d'ACTISUD est actuellement protégée de risques d'inondation par le biais d'un poste de relevage anti-crues située sur le ban communal de Jouy-aux-Arches. Suite à la dissolution du Syndicat Actisud, cet ouvrage et sa gestion ont été transférés à la Communauté de Communes de Mad & Moselle qui doit désormais assurer son bon fonctionnement. Elle bénéficie à ce titre d'une convention avec HAGANIS pour le suivi et la maintenance des équipements qui court jusque fin 2018.</p> <p>Considérant que le territoire de Metz Métropole bénéficie également de cette protection anti-crues, Metz Métropole participe aux frais de gestion de cet ouvrage sur la base d'une clé de répartition liée aux surfaces concernées.</p> <p>Disposant de 5 pompes de grande puissance et forte capacité dont 2 sont actuellement en cours d'expertise pour réparation, ce poste de relevage doit faire l'objet d'une réflexion globale afin d'évaluer la nécessité et les possibilités de rénover cet équipement qui souffre de pannes récurrentes lié à du matériel qui s'avère désormais vétuste et dont les pièces de rechange ne sont plus assurées par le constructeur.</p> <p>C'est pourquoi, dans le cadre de leur étude sur le transfert des compétences Eau et assainissement la communauté de communes de Mad&Moselle va lancer un diagnostic sur les installations (fonctionnement, origine des flux, dimensionnement) devant déterminer les modalités de rénovation de ce poste qui pour des questions de sécurité des biens et des personnes doit s'opérer dès 2019.</p>				
FINANCEMENT	<p>Coût total : 520 000 € HT (estimatif)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="3" style="width: 60%; text-align: center; vertical-align: middle;">Plan de financement</td> <td style="text-align: right;">Etat : 208 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">MOA : 312 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Autres : CC Mad et Moselle à définir</td> </tr> </table>	Plan de financement	Etat : 208 000 €	MOA : 312 000 €	Autres : CC Mad et Moselle à définir
Plan de financement	Etat : 208 000 €				
	MOA : 312 000 €				
	Autres : CC Mad et Moselle à définir				
CALENDRIER DE REALISATION	<p>Mai à septembre 2018 : collecte des données + étude diagnostic + programmation</p> <p>1^{er} semestre 2019 : début des travaux</p>				

FICHE ACTION CCM 4	
DESCRIPTION	AMO Repenser la périphérie commerciale d'ACTISUD
	<p>Localisation : Moulins-lès-Metz (Metz Métropole), Augny (Metz Métropole), Jouy-aux-Arches (Mad & Moselle)</p> <p>Maître d'ouvrage : Groupement de commande Metz Métropole & Mad & Moselle</p>
OBJECTIFS	<p>La zone commerciale ACTISUD, située sur les territoires de la métropole messine et de la communauté de communes de Mad-et-Moselle, constituée, avec ses 200 hectares et ses 5000 emplois, la seconde zone commerciale de France après Plan de Campagne.</p> <p>Pôle d'attractivité majeur de l'aire urbaine messine et du département de la Moselle, ACTISUD n'en est pas moins un espace particulièrement complexe, tant dans son architecture urbaine, foncière et juridique que dans sa gouvernance.</p> <p>Confrontée, comme l'ensemble des zones d'activités, aux mutations sans précédent des usages et des comportements des consommateurs auxquelles elle doit s'adapter, la zone ACTISUD doit répondre de surcroît à des enjeux spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le vieillissement des bâtiments et des espaces publics - Un déficit qualitatif important en termes d'ambiance urbaine et paysagère - Des poches de vacance préoccupantes - Un environnement direct en mutation (reconversion de l'ancienne base aérienne de Frescaty, création de la ZAC mixte du "Domaine de Frescaty") - Une accessibilité de la zone et des conditions de mobilité à reconfigurer et à optimiser - Une gouvernance peu lisible à structurer et animer. <p>Le passage en Métropole (nouvelles compétences en termes de gestion des zones d'activités et de voirie), ainsi que le projet privé de requalification d'envergure de la zone des Gravières mené par la foncière ETIXIA (investissement de 30 millions d'euros), constituent des éléments de contexte favorables à la mise en place d'une AMO de projet global pour enclencher une démarche ambitieuse sur l'ensemble de la zone.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner et piloter une équipe d'AMO pour définir un projet de renouvellement urbain et commercial sur la zone ACTISUD - Mettre en place des comités de pilotage et technique multi-partenariaux de suivi de projets, auxquels seront associés les services de l'Etat - Créer et mettre en œuvre un dispositif public-privé à l'issue de la phase de définition du projet

FINANCEMENT	Coût total : 150 000 € HT	
	Plan de financement	Etat : 60 000 €
		Métropole : 90 000 €
		Autres : Ministère de la Cohésion des Territoires (AàP en cours) Mad et Moselle : à <i>définir</i>
CALENDRIER DE REALISATION	- Démarrage de l'étude : 2 ^{ème} semestre 2018	

FICHE ACTION CCM5	
DESCRIPTION	Animation d'un espace de dialogue et concertation interterritoriale sur le bassin métropolitain messin
	Localisation : EPCI du bassin métropolitain messin : Metz Métropole, Rives de Moselle, Pays Orne Moselle, ainsi que Mad et Moselle, Sud Messin, Houve et Pays Boulageois, Haut-Chemin-Pays de Pange, en lien avec le SCoTAM
	Maître d'ouvrage : AGURAM
	<p>Contexte : La coopération au sein du bassin métropolitain messin nécessite d'animer un espace de dialogue pérenne entre les territoires. Il s'agit de favoriser l'interconnaissance et une lecture partagée des enjeux de développement ainsi qu'un partage d'expérience, de méthodes et d'outils d'intervention sur les projets.</p> <p>Cela nécessite une ingénierie souple en appui aux EPCI pour développer un cadre d'échange interterritorial sur les politiques publiques et accompagner les premiers projets opérationnels et ceux en devenir.</p> <p>Un espace à géométrie variable peut émerger selon les enjeux multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux de transports et mobilité, numérique - développement économique, tourisme, culture, circuits courts - gestion des ressources : eau, collecte des déchets, énergie ... <p>Ces échanges contribueront à enrichir le projet métropolitain messin fondé sur trois ambitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la métropole des liaisons européennes, - la métropole Art and Tech, - la métropole de l'écologie urbaine et humaine. <p>La démarche stratégique en cours pourra être élargie et approfondie avec l'ensemble des territoires du bassin métropolitain, dans une logique d'alliance et de renforcement mutuel. C'est bien dans l'esprit du projet métropolitain qui vise à favoriser les synergies d'acteurs et mettre en réseau.</p>
OBJECTIFS ET CALENDRIER DE REALISATION	<p>Pour la période 2018 – 2021, la démarche vise, plusieurs objectifs, au-delà de ce qu'intégrerait le Contrat de coopération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tours de territoire pour présentation du socle métropolitain aux EPCI voisines (présidences), et recueil des possibles retours (2018) • conception et mise en place d'un mode opératoire pour une démarche de concertation plus large (2018) ; • recensement des enjeux et sujets à traiter en concertation entre la Métropole et les EPCI (2018-2019) : <ul style="list-style-type: none"> ○ rencontre avec les élus et leurs services ○ objectivation et analyse des enjeux recensés ○ problématisation à l'échelle du bassin métropolitain • organisation d'un séminaire / temps de partage, initialisation d'une conférence de coopération métropolitaine : définition d'axes de travail commun (2020). • animation de la construction des plans d'action à mettre en œuvre par la métropole et les EPCI (2020) ; • construction des suites à donner (2021 et au-delà) : <ul style="list-style-type: none"> ○ animation du suivi et de l'actualisation du plan d'action ; ○ conférences de coopération métropolitaine.

FINANCEMENT	Coût total : 100 000 € HT	
	Plan de financement	Etat : 40 000 €
		AGURAM : 60 000 €
		Autres : EPCI à définir

FICHE ACTION CCM 6							
DESCRIPTION	Etudes des enjeux de mobilité au sein du bassin métropolitain messin						
	Localisation : Metz Métropole, C.C. Rives de Moselle, C.C. Pays Orne-Moselle, C.C. Mad et Moselle, C.C. Sud Messin.						
	Maître d'ouvrage : AGURAM						
	<p>Contexte : La qualité de l'accessibilité au sein du bassin métropolitain est un facteur clé de son attractivité. Le fonctionnement territorial et la mobilité vécus par les habitants et les entreprises soulignent des interactions fortes entre les intercommunalités de la Vallée de la Moselle, et particulièrement entre Metz Métropole, Rives de Moselle, Pays Orne Moselle et pour partie Mad et Moselle et le Sud messin.</p> <p>Les premières analyses de l'EDGT SCoTAM 2018 (à affiner) font ressortir un espace de mobilité intense avec une part importante de flux de déplacements d'échange entre ces intercommunalités. En effet ces échanges représentent plus de 10 % de tous les déplacements effectués par les habitants du SCoTAM.</p> <p>L'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, et singulièrement les réseaux TC ne répondent que partiellement à cette demande. En effet, hors Metz Métropole, les communes urbaines de ces territoires ne sont desservies, au mieux, que par les services TER et routiers interurbains de la Région Grand Est.</p> <p>C'est donc une démarche exploratoire qui est proposée pour identifier les enjeux d'articulation des politiques de mobilité à l'échelle de ce bassin métropolitain.</p>						
OBJECTIFS et CALENDRIER DE REALISATION	<p>Pour la période 2018 -2021, la démarche vise plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître la demande de mobilité à l'échelle du bassin métropolitain, et/ou des EPCI l'intégrant pour tout ou partie de leur périmètre (2018-2019). • établir un état des lieux partagé (EPCI concernées, Metz Métropole, Région Grand-Est) de l'offre de mobilité en présence (2019) • explorer les solutions techniques possibles pour répondre à cette demande à l'échelle du territoire d'étude (2019) : <ul style="list-style-type: none"> ○ partage d'expérience sur des territoires comparables ○ ateliers de travail regroupant l'ensemble des acteurs. • explorer les solutions de gouvernances (2019) : <ul style="list-style-type: none"> ○ partage de bonnes pratiques ○ ateliers de travail regroupant l'ensemble des acteurs. • construire de grands scénarios basés sur des couples offre/gouvernance (2020/2021) permettant d'ouvrir et d'animer le débat 						
FINANCEMENT	<p>Coût total : 200 000 € HT</p> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 5px;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="text-align: right;">Etat : 80 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Plan de financement</td> <td style="text-align: right;">AGURAM : 120 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Autres : EPCI à définir</td> </tr> </table>		Etat : 80 000 €	Plan de financement	AGURAM : 120 000 €		Autres : EPCI à définir
	Etat : 80 000 €						
Plan de financement	AGURAM : 120 000 €						
	Autres : EPCI à définir						

Résumé de l'acte

057-200039865-20180709-07-2018-DC9-DE

Numéro de l'acte : 07-2018-DC9
Date de décision : lundi 9 juillet 2018
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Signature du Pacte Métropolitain d'Innovation avec l'État
Classification : 7.10 - Divers
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/07/2018
Numéro AR : 057-200039865-20180709-07-2018-DC9-DE
Document principal : ERD9-DELIBERATION.pdf

Pièces jointes :

ERD9-ANNEXE PACTE METROP.pdf

Historique :

10/07/18 14:59	En cours de création	
10/07/18 15:02	En préparation	Catherine DELLES
10/07/18 16:10	Reçu	Catherine DELLES
10/07/18 16:14	En cours de transmission	
10/07/18 16:16	Transmis en Préfecture	
10/07/18 16:29	Accusé de réception reçu	